

Contrat de bassin versant Lac du Bourget



© M. Bouron

Mars 2015

Bilan à mi-parcours du Contrat 2011-17

CISALB

42 rue du Pré Demaison
73000 Chambéry
Tél : 04 79 70 64 64
Fax : 04 79 70 06 12
www.cisalb.com

S O M M A I R E

1	Contexte	2
1.1	Présentation du territoire	2
1.2	Rappel des démarches engagées depuis 2000.....	3
1.3	Le Contrat de bassin versant 2011-17.....	4
2	Etat d'avancement et programmation 2015-17.....	6
2.1	Enjeu 1 : La restauration écologique des rivières.....	6
2.2	Enjeu 2 : La lutte contre la pollution par les substances dangereuses ..	10
2.3	Enjeu 3 : La lutte contre l'eutrophisation.....	12
2.4	Enjeu 4 : La restauration écologique du littoral	18
2.5	Enjeu 5 : La lutte contre la pollution par les pesticides.....	20
2.6	Enjeu 6 : La gestion de la ressource en eau.....	24
2.7	Enjeu 7 : La gestion des zones humides.....	29
2.8	Enjeu 8 : La cohérence entre Eau et Aménagement du territoire	34
2.9	Enjeu 9 : La lutte contre les plantes invasives (renouée du japon)	36
2.10	Enjeu 10 : La sensibilisation et la communication	38
2.11	Le suivi environnemental.....	40
2.12	L'animation du Contrat.....	42
3	Bilan financier et taux de réalisation	45
3.1	Rappel du plan de financement prévisionnel du Contrat	45
3.2	Bilan financier et taux de réalisation à mi-parcours.....	46
3.3	Le budget prévisionnel pour 2015-17.....	48
4	Les justifications du programme 2015-17.....	52
4.1	Les actions reportées ou en suspend	52
4.2	Les actions ajoutées ou profondément modifiées.....	54
5	Cohérence du programme 2015-17 avec le PDM.....	55
5.1	Respect du programme de mesure du SDAGE.....	55
5.2	Point sur les engagements de l'Agence de l'eau.....	56
5.3	Les évolutions à attendre sur 2015-17	57

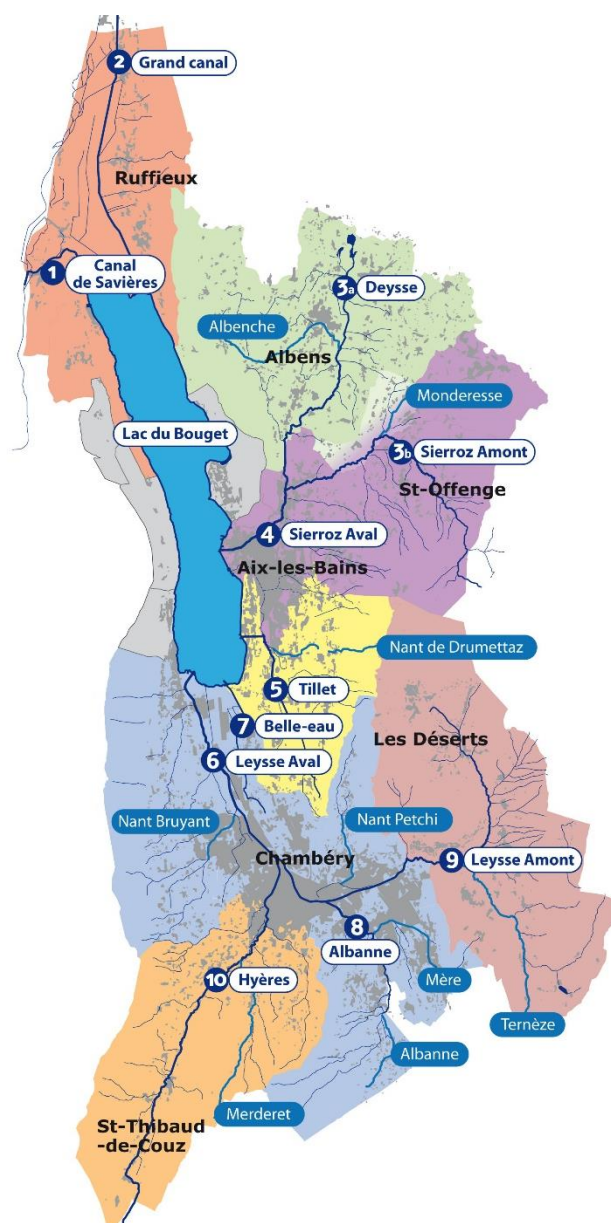
1 CONTEXTE

1.1 Présentation du territoire

Le lac du Bourget est situé en Savoie, à proximité des villes de Chambéry et Aix-les-Bains. Avec une superficie de 44,5 km² et un volume de 3,6 milliards de m³ d'eau, le lac du Bourget est le plus grand lac naturel de France et la plus importante ressource d'eau douce de la région Rhône-Alpes.

Le réseau hydrographique qui alimente le lac draine un bassin versant de 588 km² et compte cinq principaux tributaires : la Leysse (300 km²), le Sierroz (133 km²), le Tillet (50 km²), le Grand Canal de Chautagne (42 km²) et le Belle-Eau (14 km²). Le Canal de Savières, dont le sens d'écoulement varie selon le débit du Rhône et le niveau du lac, remplit tantôt la fonction d'exutoire du lac, tantôt celle de tributaire (crue du fleuve).

*Bassin versant : 588 km²
Linéaire de rivières : 1 000 km
11 masses d'eau superficielles
4 masses d'eau souterraines
Superficie du lac : 44,5 km²
Volume du lac : 3,6 Mdm³*



65 communes
200 000 habitants
2 communautés d'agglomération
6 communautés de communes



- Deux contrats de bassin versant (2003-09 et 2011-17) - **CISALB**
- Deux PAPI (2003-06 et 2010-15) - **CISALB**
- Un contrat industrie (2003-08) - **CISALB**
- Deux opérations collectives (2009-12 et 2013-15) - **CISALB**
- Un appel à projet sur les pesticides des collectivités (2010-12) - **CISALB**
- Un contrat de corridor Bauges Chartreuse (2009-14)

1.3 Le Contrat de bassin versant 2011-17

1.3.1 Les six objectifs du Contrat

Le contrat de bassin versant 2011-17 affiche 6 grands objectifs :

- La « **non dégradation** » de toutes les masses d'eau et la préservation des masses déjà en bon état (Leyse amont), à travers :
 - Une prise en compte des problématiques de l'eau dans les documents d'urbanisme (enjeu 8),
 - Une amélioration de l'assainissement (enjeu 3).
- **L'atteinte du bon état chimique** sur toutes les masses d'eau superficielles en 2015 (2021 pour la Leyse aval) et le bon état physico-chimique en 2017, à travers :
 - La réduction des rejets de substances dangereuses (enjeu 2),
 - La réduction de l'utilisation des pesticides et l'amélioration des conditions d'utilisation (enjeu 5),
 - La réduction des flux de nutriments : nitrates, phosphates, matières organiques en vue de limiter l'eutrophisation du lac mais aussi d'atteindre le bon état sur la Deysse, le Sierroz et le Tillet (enjeu 3).
- La contribution à **l'atteinte du bon état écologique** à l'horizon 2027 (2021 pour le lac), à travers :
 - La restauration physique des rivières (enjeu 1),
 - La restauration de la continuité écologique (enjeu 1),
 - La satisfaction du débit minimum biologique (enjeu 6),
 - La restauration écologique du littoral (enjeu 4),
 - L'éradication des espèces invasives (enjeu 9).
- La **préservation des ressources en eau potable** actuellement exploitées et des ressources en eau stratégiques (enjeu 6),
- La préservation et la restauration des zones humides (enjeux 7 et 8),
- La **sensibilisation du public** aux enjeux de la gestion des milieux aquatiques (enjeu 10).

1.3.2 Les dix enjeux du Contrat

- Enjeu 1 : la restauration écologique des rivières
- Enjeu 2 : la lutte contre la pollution par les substances dangereuses
- Enjeu 3 : la lutte contre l'eutrophisation
- Enjeu 4 : la restauration écologique du littoral
- Enjeu 5 : la lutte contre la pollution par les pesticides
- Enjeu 6 : la gestion de la ressource en eau
- Enjeu 7 : la gestion des zones humides
- Enjeu 8 : le plan de gestion du lac
- Enjeu 9 : la lutte contre les plantes invasives
- Enjeu 10 : la sensibilisation et la communication

1.3.3 Le budget prévisionnel du Contrat

Le Contrat de bassin versant 2011-17 a été signé en novembre 2011 pour une durée de 6 ans. Il fait suite à un premier Contrat couvrant la décennie 2000-10 et au cours duquel près de 80 millions d'euros de travaux ont été réalisés.

Le contrat 2011-17 comprend plusieurs volets d'actions (A1, B1a,...) traitant divers enjeux (E1, E2, ...). Les montants prévisionnels des volets du Contrat sont consignés dans le tableau suivant :

Volet du Contrat	Montants prévisionnels	Enjeux traités
A1 : assainissement domestique	37 374 K€	Eutrophisation (E3) Substances dangereuses (E2)
A2 : agriculture	270 K€	Eutrophisation (E3) Pesticides (E5)
A3 : industrie et artisanat	(2 800 K€)	Substances dangereuses (E2) Eutrophisation (E3)
A4 : eaux pluviales	485 K€	Substances dangereuses (E2)
A5 : pesticides	648 K€	Pesticides (E5) Substances dangereuses (E2)
B1a : rivières	24 440 K€	Restauration écologique (E1) Invasives (E9)
B1b : zones humides	2 710 K€	Gestion zones humides (E5)
B1c : littoral	2 445 K€	Littoral (E4) invasives (E9)
B2 : protection contre les crues	(5 830 K€)	Restauration écologique (E1) Protection inondation (PAPI)
C1 : sensibilisation et communication	2 434 K€	Sensibilisation (E10)
C2 : suivi environnemental	949 K€	
C3 : animation du contrat	2 071 K€	
D : ressource en eau	5 953 K€	Gestion ressource (E6) Eau et aménagement (E8)
E : plan de gestion du lac		Littoral (E4) Sensibilisation (E10)

Le montant prévisionnel des actions du Contrat 2011-17 est de **88 419 K€**, dont 9 040 K€ contractualisés dans des démarches spécifiques :

- 5 830 K€ dans le PAPI 2010-15,
- 2 800 K€ dans l'Opération collective n°2 (2013-15),
- 410 K€ dans Objectif zéro pesticide 2010-12.

2 ETAT D'AVANCEMENT ET PROGRAMMATION 2015-17

Ce chapitre présente l'état d'avancement des actions du Contrat en date de janvier 2015. La présentation est faite par enjeu selon le plan suivant :

- Etat d'avancement
- Points positifs
- Difficultés rencontrées
- Programmation 2015-17
- Bilan financier

2.1 Enjeu 1 : La restauration écologique des rivières

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans le volet B1a du Contrat.

2.1.1 Etat d'avancement

Le tableau suivant résume l'état d'avancement des travaux de restauration écologique de priorité 1 :

Opération P1	MO	Réalisation
Leyse T1 (pont Allobroges – SNCF)	CMCA	×
Leyse T2 (SNCF – casier Vicat)	CMCA	×
Leyse T3 (aval casier Vicat)	CMCA	×
Albanne (amont Chacusard)	CMCA	×
Sierroz T3 (pont RD1201 - pont Rouge)	CALB	×
Sierroz T4 (amont pont RD1201)	CALB	×
Leyse (entre les 2 ponts de la RD1504)	CALB	×
Tillet (parc de la Bognette)	CALB	×
Tillet (entre A41 et RD51)	Savoie Hex	×
Deysse T2 (RD1201 à RD211)	SI Deysse	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

A noter également la restauration du ruisseau de la Prairie (aussi appelé Nécuidet) sur la commune de la Thuile par le CEN en 2014, en lien avec la thématique zones humides.

Aucune des actions inscrites en priorité 2 n'a été engagée :

- Suppression des seuils sur la **Leyse** dans le secteur de la Madeleine,
- **L'Hyères** entre le pont de la RD1006 et la Leyse,
- Le **Tillet** entre les ponts de la RD211 et de l'A41,
- Le **Canal de Savières** en Chautagne,
- Le **Nant du Bachet** (exutoire dans la baie de Grésine).

La première moitié du Contrat a permis de réaliser ou d'engager plusieurs opérations phares :

- Les travaux sur la Leysse à Chambéry et La Motte-Servolex :
 - **0,11 km de découverte** dans Chambéry (non prévue au Contrat),
 - **1,8 km de restauration** dans le cadre de la tranche T1,
 - **Suppression de 2 seuils de la liste 2** dans le cadre de la tranche T1: seuil Vétrotex sur le Leysse (ROE42958) et seuil Vétrotex sur l'Hyères (ROE42970),
- Les travaux sur le Sierroz à Aix-les-Bains :
 - **Suppression des 3 seuils de la liste 2** : seuil Laffin (ROE33690), seuil Brunier (ROE40585) et seuil des Abattoirs (ROE33722),
 - Rétablissement de la continuité sur **2,5 km**, depuis le lac.
- Les travaux sur le Tillet à Savoie Hexapole :
 - **0,87 km** de restauration écologique,
 - Restauration et reconnexion d'une zone humide de 500 m².
- Les travaux sur le Tillet à Aix-les-Bains
 - **0,65 km** de restauration écologique,
 - 0,65 km de dépollution des sédiments contaminés aux PCB,
 - Remise à ciel ouvert du Tillet et connexion avec le lac.
- Les plans pluriannuels d'entretien et de restauration des rivières (PPER) de Chambéry métropole, de la CALB, de la CC de Chautagne sont réalisés annuellement. Le syndicat de la Deyse intervient de manière plus espacée. Ces PPER intègrent l'arrachage annuel des plantules de renouée.

2.1.2 Points positifs

On versera à la liste des points positifs :

- La capacité des maîtres d'ouvrage à concilier enjeux écologiques et hydrauliques et à mobiliser des financements croisés (Contrat et PAPI),
- La disponibilité des services de la DDT pour accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs démarches réglementaires,
- L'ambition de travailler sur la continuité écologique par arasement des seuils et l'amélioration sur la morphologie de la rivière plutôt que des ouvrages ponctuels de franchissement,
- La prise en compte de la renouée dans ces chantiers.

2.1.3 Difficultés rencontrées

La principale difficulté a été l'allongement des délais imputables à :

- L'instruction des dossiers réglementaires (Loi sur l'eau, étude d'impact, DUP, enquête publique, espèces protégées, document d'urbanisme et procédure de maîtrise foncière, etc.),
- L'opacité du cadre réglementaire sur la gestion des sédiments pollués (cas du Tillet à Aix-les-Bains),

- La complexité de certains chantiers nécessitant beaucoup de dévoiement de réseaux et de piste cyclable (cas de la Leysse),
- Les divergences de points de vue avec la Frapna, notamment sur les travaux à venir sur la tranche T2 de la Leysse,

Les reports d'opération (✗) sont liés à :

- **Leysse T3** : un retard pris sur les tranches T1 et T2 et une baisse de la capacité d'autofinancement du maître d'ouvrage,
- **Leysse** (entre les 2 ponts de la RD1504 au Bourget-du-Lac) : un changement de priorité lié aux conclusions de l'étude sur les digues,
- **Sierroz T4** : un point de blocage sur un droit d'eau (seuil Chez Blanc) conduisant à un changement de priorité de la CALB (seuil à Grésy-sur-Aix),
- **Albanne** : un point de blocage avec l'activité agricole et la commune,
- **Deysse** : une baisse de la capacité financière du maître d'ouvrage.

2.1.4 Programmation 2015-17

Le comité de bassin versant du 10 décembre 2014 a délibéré sur la programmation suivante pour 2015-17 :

- Les plans pluriannuels d'entretien des collectivités (**775 K€**),
- Les travaux de la tranche T2 de la Leysse (estimation **10 000 K€**),
- Les travaux Sierroz T4 sont remplacés par une opération nouvelle : la restauration du Sierroz dans la traversée de Grésy-sur-Aix (**250 K€**),
- Les travaux de la Deysse T2 sont remplacés par une opération nouvelle : la restauration du Belle-Eau (**173 K€**), portée par le Cen Savoie.

2.1.5 Bilan financier

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	<i>Montant inscrit au Contrat</i>	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
Plan pluriannuel d'entretien (PPER)	2 050 K€	811 K€	775 K€
Restauration Leysse (T1, T2 et T3)	18 140 K€	5 533 K€ (T1)	10 000 K€ (T2)
Restauration Tillet (Savoie Hexapole)	318 K€	410 K€	
Restauration Tillet (Aix)	2 060 K€	2 554 K€	
Restauration Sierroz T3	503 K€	423 K€	
Restauration Sierroz (Grésy-sur-Aix)			250 K€
Restauration de l'Albanne	255 K€		
Restauration de la Deysse	255 K€		
Restauration Leysse (entre 2 ponts de la RD1504)	631 K€		
Restauration du Belle-eau	0 K€		173 K€
TOTAL	24 450 K€	20 936 K€	

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global de **24 450 K€** de travaux, sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **9 738 K€**,
- Avec la programmation 2015-17, actée par le Comité de bassin versant, le montant global sera porté à **20 936 K€** (dont 10 000 K€ uniquement pour la tranche T2 de la Leysse).

2.1.6 Bilan des seuils situés sur les cours d'eau classés en liste 2

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE. Ainsi les anciens classements (nommés L432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau classement établissant deux listes distinctes qui ont été arrêtées en 2013 par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée :

Une liste 1 est établie dans l'objectif de préserver des milieux en très bon état écologique. Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes. Les travaux devront donc être réalisés avant 2018 pour se conformer à cette réglementation.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau figurant dans cette liste contribuera aux objectifs environnementaux du SDAGE. Le tableau suivant synthétise les seuils situés sur des cours d'eau classés en liste 2 sur le bassin versant du lac du Bourget :

ROE	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Réalisation	Commune
25885	Sierroz	Seuil Garibaldi équipé d'une passse	Fait en 2007	Aix-les-Bains
25919		Pont Noir équipé d'une passse	Fait en 2007	
33690		Seuil Laffin effacé	Fait en 2014	
40585		Seuil Brunier effacé	Fait en 2014	
33722		Seuil des Abattoirs effacé	Fait en 2014	
80363		Seuil de la Carrosserie	Après 2017	
33921		Seuil de Chez Blanc	Après 2017	Aix-les-Bains
42958	Leysse	Seuil Vétrotex effacé	Fait en 2014	Chambéry
5553		Seuil amont partie couverte équipé d'une rampe	Fait mi '90	
42893		Seuil pont des Carmes effacé	Fait en 2005	
42950		Seuil amont pont de Serbie équipé d'une passse	Fait en 2005	
59990		Seuil passerelle Ste Thérèse effacé	Fait en 1996	Barberaz
59991		Les Guillères 1 (=Seuil amont pont Martinette)	Après 2017	Bassens
59992		Les Guillères 2 (=Seuil Renault)	Après 2017	La Ravoire
42935		Les Guillères 3 (= Seuil Sport 2000)	Après 2017	
42934		Les Guillères 4 (= Seuil aval pont Trousse)	Après 2017	St-Alban-Leysse
42933		Seuil 200 m amont pont de Trousse (seuil Camiva)	Prévu 2015	
42936		Seuil déchetterie des Barillettes	Prévu 2015	
42970	Hyères	Seuil Vétrotex	Après 2017	Chambéry
54025		Cimetière Charrière Neuve	Après 2017	
54026		Seuil prison aval pont	Après 2017	
54027		Pont Neuf	Après 2017	Cognin

Le premier contrat (2 seuils en 2007) et le début du second contrat de bassin versant (3 seuils en 2014) ont permis de restaurer la continuité écologique sur le Sierroz depuis le lac jusqu'au pied du seuil des abattoirs. La dernière tranche de travaux (Sierroz T4) permettrait de restaurer l'ensemble des seuils en liste 2 sur ce cours d'eau. Celle-ci est bloquée tant que la question du droit d'eau du seuil de chez Blanc n'est pas réglée.

Sur la Leysse, les travaux Leysse T1 ont permis de rendre franchissable un seuil en liste 2. Suite au retard pris par le lancement des travaux T1 et la baisse d'autofinancement du maître d'ouvrage, les dernières tranches de travaux de ce projet sur l'Hyères n'auront pas lieu avant 2018.

De même, le projet sur les seuils de la madeleine (en priorité 2 dans le contrat) sont repoussés. Enfin un projet porté par un opérateur privé, CAMIVA, pourrait permettre de restaurer la continuité d'un seuil dans ce secteur.

La première moitié du contrat a permis de rendre franchissable 4 seuils concernés par le classement. Cependant, la seconde moitié du contrat ne permettra pas de traiter d'autres seuils. Le principal maître d'ouvrage, CMCA, consacrera ses moyens à la réalisation des travaux Leysse T2 en particulier.

2.2 Enjeu 2 : La lutte contre la pollution par les substances dangereuses

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans le volet A3 du Contrat.

2.2.1 Etat d'avancement

Le bilan à mi-parcours ne concerne que l'année 2014 puisque les années 2012-13 ont été consacrées à l'achèvement de la 1^{ère} opération collective (2009-12) et au montage de la 2^{ème} opération collective (2013-15).

Sur 2013-14, les visites et suivis d'entreprises sont assurés par 3 ETP de Chambéry métropole, 1,5 ETP de la CALB et 0,3 ETP de la CCCA. Budgétairement, ce personnel représente une dépense de 150 K€/an (aidée à 50%), soit 300 K€ sur 2013-14.

Le bilan opérationnel chiffré est le suivant :

- 37 entreprises ont déposé un ou plusieurs projets d'investissement dont 21 sur Chambéry métropole, 11 sur la CALB et 5 sur la CCCA,
- 95 projets déposés,
- 2 000 K€ de travaux déposés,
- 1 220 K€ d'aides de l'Agence de l'eau.

L'essentiel des projets déposés concerne des travaux de traitement et/ou d'élimination de la pollution toxique :

- Mise en conformité d'aire de lavage (transporteur, garage, casse auto),
- Stockage de produits dangereux,
- Mise en conformité de « site à risque » pour maîtriser la pollution accidentelle et chronique.

A noter aussi, la mise en conformité des activités de l'agro-alimentaire et de la restauration (bac à graisse, bassin tampon avec ou sans traitement, etc.).

Enfin, une campagne de suivi des substances dangereuses sur les systèmes d'assainissement et les milieux récepteurs a été réalisée.

2.2.2 Points positifs

Plusieurs points sont à souligner :

- Le nombre de dossiers traités,
- L'implication des services des collectivités,
- L'accueil des entreprises,
- La justification et le succès de l'opération « mécanique et activités annexes »,
- L'instruction des dossiers par l'Agence de l'eau,
- Le savoir-faire des entreprises locales pour réaliser les travaux,
- Les bons retours des « contrôles travaux »,
- Les travaux de dépollution du Tillet dans le Parc de la Bognette (Aix) et la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Coua (Viviers) ont également contribué à réduire le transfert de substances toxiques vers le lac.

2.2.3 Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés sont à signaler :

- La faible implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- La faible capacité d'action de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Le contexte financier général qui ne favorise pas l'investissement sur des thématiques environnementales,
- La difficulté d'interprétation du suivi RSDE (résultats plutôt positifs) au regard de la réalité des constats faits en entreprises (situation de non-conformité). La pollution diffuse, avérée à travers les diagnostics in situ, n'est pas retrouvée dans les analyses RSDE.

2.2.4 Programmation 2015-17

S'agissant des investissements des entreprises, il est difficile de faire un prévisionnel pour 2015, toutefois, les contacts et dossiers en cours laissent présager un montant de travaux de **6 600 K€** (dont 2 dossiers avec un montant élevé de 1 500 K€ et 1 000 K€) avec 2 700 K€ d'aides de l'Agence.

Les collectivités réaliseront en 2015 de nombreux diagnostics dans les entreprises de « mécanique et activités annexes ».

Un avenant à l'Opération collective est en cours de préparation pour l'année 2015 car le budget réel sera supérieur au budget contractualisé. Au-delà de 2015, collectivités, représentant des entreprises et partenaires financiers devront définir les contours d'une 3^{ème} opération collective.

2.2.5 Bilan financier

L'opération collective 2013-15 affichait un budget prévisionnel d'investissement des entreprises de 1 500 K€ sur le traitement des toxiques et 800 K€ sur le non-toxique (agroalimentaire).

Avec les projections de 2015, le budget global des investissements pourrait atteindre **8 600 K€** avec 3 920 K€ d'aides de l'Agence de l'eau.

2.3 Enjeu 3 : La lutte contre l'eutrophisation

Pour cet enjeu, nous distinguons :

- les actions d'assainissement portées par les collectivités, consignées dans le volet A1 du Contrat,
- les actions sur les exploitations d'élevage de l'Albanais portées par le CISALB, la Chambre d'agriculture et les agriculteurs, et consignées dans le volet A2 du Contrat.

2.3.1 Etat d'avancement

ASSAINISSEMENT

L'état d'avancement des **travaux de collecte et traitement** est le suivant :

Opération	Réalisation
Chambéry métropole	
Révision du zonage assainissement	×
Etude UDEP de la Thuile (150 EH)	×
Travaux UDEP la Thuile	×
Morion (80 EH)	×
Monthoux - La Guillièrre (130 EH)	×
Arvey - Clozet (200 puis 520 EH)	×
Fénestroz (108 EH)	×
Thormeroz (150 EH)	×
Fornet Boyat (200 puis 350 EH)	×
Lovettaz (120 EH)	×
Molliène / Plattet Métral haut (45 EH)	×
Grand Bordat (72 EH)	×
Pierre Baisse (15 EH)	×
Pontplon - Les Fontaines (144 EH)	×
Villard Meuniers (96 EH)	×
Alberges (120 EH)	×
Grignon, La Combe (70 EH)	×
Chef-Lieu nord de St-Sulpice (72 EH)	×
CALB	
Chemin du Golf (25 EH)	×
Les Dagands (30 EH)	×
Mollard - Les Laurents (150 EH)	×
Caton (37 EH)	×
Communauté de Communes du Canton d'Albens	
Révision du schéma directeur d'assainissement	×
Chef-Lieu St-Girod (150 EH puis 400)	×

Autres collectivités	
Etude du fonctionnement de l'UDEP de St-Félix	×
Travaux UDEP de St-Félix	×
Mont et Liaudy (111 EH) sur Héry-sur-Alby	×
Les carrés - Mornant - l'Orme (150 EH) sur Chainaz	×
Arandon - Blandy - Maison Blanche (111 EH) sur St-Félix	×
Portout (280 EH) sur Chanaz, Chindrieux, Conjux	×
secteur nord (Praz-Viuz-Chevignieux) sur Chindrieux	×
Montée des Boissières (60 EH) sur St-Pierre-de-Curtille	×
Pierre Grosse - Le Villard (69 EH) sur Apremont	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

L'état d'avancement des **autres travaux d'assainissement** est présenté par collectivité et selon deux types d'objectif :

Opération	Réalisation	
Objectif 1 : Amélioration du fonctionnement hydraulique des réseaux et auto-surveillance		
Chambéry métropole		
Restructuration de réseaux Etude et travaux	×	×
Réduction des eaux parasites	×	×
Auto-surveillance des réseaux	×	
Amélioration du réseau unitaire de Chambéry	×	×
CALB		
Réduction des eaux parasites	×	×
Restructuration du réseau secteur le Caire	×	
Auto-surveillance des postes de relevage	×	
Dévoiemment de réseau / Siphon sous le Tillet	×	
RD1201 (50% dernière Tranche) Aix / Tresserve Rowing	×	
Redimensionnement du réseau de Grésy-sur-Aix	×	
Communauté de Communes du Canton d'Albens		
Redimensionnement du réseau de Grésy-sur-Aix	×	
Autres collectivités		
Réduction des eaux parasites sur Chautagne		×

Objectif 2 : Réduction de la pollution directe	
Chambéry métropole	
Etude de faisabilité du BSR (bassin de stockage / restitution) sur DO2, DO5 et DO6	×
Etude AMO du BSR sur DO2, DO5 et DO6	×
Travaux BSR	×
Réaménagements du réseau de la Boisse (TF, TC1 à TC4)	×
CALB	
Etude LEMA et MOE du BSR	×
Elaboration du PRO et dossier loi sur l'eau du BSR	×
Travaux BSR	×
Réduction surverses temps de pluie STEP sud Bourget	×
Mesures by pass	×
Etudes/schéma directeur pluvial	×
Communauté de Communes du Canton d'Albens	
Travaux BSR	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

A noter également un projet hors contrat mais innovant de la CALB sur la récupération d'énergie sur la conduite d'eaux usées traitées.

AGRICULTURE

L'état d'avancement sur ce volet « élevage » ne concerne que l'Albanais :

Opération	Réalisation
Objectif 1 : Maîtrise des effluents d'élevage	
Réunions d'information	×
28 diagnostics de gestion des effluents d'élevage	× ¹
Création d'ouvrage de stockage (fosse à lisier)	× ²
Développement du compostage du fumier	×
Coordination de l'action	×
Objectif 2 : Fertilisation raisonnée	
Réunions d'information	×
130 diagnostics des pratiques agronomiques	× ³
Analyses de sols	× ⁴
50 plans de fumure	×
Coordination de l'action	×
Cartographie du risque de transfert de phosphore	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

(1) : 5 diagnostics ont été réalisés

(2) : 1 ouvrage a été réalisé sans aide financière

(3) : 15 diagnostics ont été réalisés

(4) : 57 analyses de sol ont été faites

Les deux lignes de « coordination de l'action » sont imputées sur le poste d'un chargé de mission embauché au CISALB et sur l'assistance technique de la Chambre d'agriculture.

2.3.2 Points positifs

ASSAINISSEMENT

Les principaux points positifs sont :

- La poursuite soutenue de l'assainissement des hameaux non raccordés malgré une nette diminution des aides,
- L'engagement des 2 agglomérations dans l'amélioration du fonctionnement de leur réseau unitaire,
- La révision du projet de Portout.

AGRICULTURE

Les conclusions de la thèse réalisée par Florent Pezet « Bilans et transferts de phosphore dans le bassin versant du lac du Bourget : caractérisation, interprétation et modélisation des flux » ont permis de mobiliser les agriculteurs.

Les diagnostics des pratiques agronomiques, couplés aux résultats d'analyses de sol, ont permis de sensibiliser les agriculteurs aux changements de pratique.

2.3.3 Difficultés rencontrées

ASSAINISSEMENT

Les principales difficultés rencontrées à ce jour sont :

- L'absence de solution claire pour améliorer la qualité de la Deysse dans l'Albanais (fonctionnement de l'UDEP de St-Félix et d'Albens à étudier),
- La baisse des aides financières pour les collectivités,
- Le rapport coût / bénéfice des bassins de stockage restitution dans le contexte économique actuel (financé par le budget assainissement et le budget général).

AGRICULTURE

Le contexte financier et la lourdeur administrative des exploitations peuvent expliquer en partie la faible mobilisation des agriculteurs.

2.3.4 **Programmation 2015-17**

ASSAINISSEMENT

La pré-programmation est la suivante pour 2015-17 (à confirmer annuellement) :

Opération	2015-17
Chambéry métropole	
Collecte et traitement Plateau de la Leyse	2 080 K€
Collecte et traitement Vallée de l'Hyères	846 K€
Réhabilitation de réseaux	400 K€
Réhabilitation unitaire	2 775 K€
Bassin de stockage restitution	20 000 K€
Zonage Eaux pluviales	40 K€
CALB	
Etude prospective 2030	60 K€
Collecte Le Bourget-du-Lac	500 K€
Collecte Grésy-sur-Aix	170 K€
Bassin de stockage restitution	9 100 K€
CC de Chautagne	
Collecte et traitement Portout	850 K€
Collecte secteur nord Chindrieux	? K€
CC du Pays d'Alby	
Collecte Héry-sur-Alby, Chanaiz-les-Frasses, St-Félix	1 100 K€
TOTAL	39 400 K€

AGRICULTURE

Le volet « élevage » du Contrat repose sur l'animation du CISALB et de la Chambre d'agriculture dont le partenariat arrive à échéance en mars 2016. D'ici là, les objectifs sont les suivants :

- Réalisation de 25 diagnostics des pratiques agronomiques,
- Réalisation de 90 analyses de sol (azote et phosphore),
- Accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques de fertilisation (test à la parcelle).

2.3.5 Bilan financier

ASSAINISSEMENT

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
Chambéry métropole			
Collecte et traitement	5 518 K€	1 646 K€	2 926 K€
Réhabilitation de réseaux	840 K€	440 K€	400 K€
Restructuration de réseaux	560 K€	280 K€	240 K€
Réhabilitation unitaire	5 600 K€	2 824 K€	2 775 K€
Réduction pollution directe	4 100 K€	1 015 K€	20 040 K€ ²
CALB			
Collecte et traitement	1 103 K€	390 K€	729 K€
Réhabilitation de réseaux	3 550 K€	949 K€	1 240 K€
Restructuration de réseaux	3 145 K€	2 548 K€ ¹	
Réhabilitation unitaire	176 K€	570 K€	
Réduction pollution directe	8 400 K€	1 721 K€	9 100 K€ ²
CC Canton d'Albens			
Collecte et traitement	1 062 K€	335 K€	
Restructuration de réseaux	pm	1 064 K€ ¹	
Réduction pollution directe		50 K€	
CC de Chautagne			
Collecte et traitement	1 350 K€	190 K€	850 K€
Réhabilitation de réseaux	31 K€		
CC du Pays d'Alby			
Collecte et traitement	1 789 K€		1 100 K€
Apremont			
Collecte et traitement	150 K€	340 K€	
TOTAL	37 374 K€	53 762 K€	

1 : restructuration du réseau de Grésy-sur-Aix fait en commun

2 : la justification et l'optimisation technico-économique de ces ouvrages est en cours.

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global de **37 374 K€** de travaux, sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **14 521 K€**,
- Avec la programmation 2015-17, le montant global devrait être porté à **53 762 K€** (dont 30 000 K€ uniquement pour la réalisation des bassins de stockage restitution des deux agglomérations).

AGRICULTURE

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2014-16
Maîtrise des effluents d'élevage			
Réunions d'information	1,3 K€	1,3 K€	
Diagnostics individuels	18,7 K€	9,7 K€	
Ouvrage de stockage	AD		
Dév. compostage du fumier	46,9 K€		
Coordination de l'action	AD	27,3 K€	29,7 K€
Fertilisation raisonnée			
Réunions d'information	3,35 K€	Pour mémoire	
Diagnostics individuels	87,1 K€	29,1 K€	34,5 K€
Analyses de sols	34,5 K€	1 K€	2,5 K€
50 plans de fumure	78,6 K€		
Coordination de l'action	AD	Pour mémoire	
Cartographie			2 K€
TOTAL	270 K€	137 K€	

AD : à déterminer

2.4 Enjeu 4 : La restauration écologique du littoral

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans le volet B1c du Contrat.

2.4.1 Etat d'avancement

Le tableau suivant résume l'état d'avancement des actions inscrites :

Opération	MO	Réalisation
Curage des ports	CALB	×
Baisse du niveau du lac	CISALB	×
Entretien des roselières	CENS	× × ×
Restauration de la roselière de Châtillon	CENS	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

Le Cen Savoie assure **l'entretien de 6 ensemble de roselières** : baie de Portout (Conjux), baie de Grésine (Brison-St-Innocent), baie de Quissart (Brison-St-Innocent), baie de Mémard (Aix-les-Bains), rive du Poète (Tresserve), Sud du Lac (Le Bourget-du-Lac et Viviers-du-Lac).

Les travaux, réalisés annuellement, sont de natures diverses :

- Fauche ou broyage avec ou sans exportation selon les secteurs,
- Brûlage hivernal par tranche (Baie de Grésine),
- Gestion des invasives et enlèvement des gros flottants.

Le **curage des ports** est réalisé par la CALB entre décembre 2014 et avril 2015. Les modalités techniques du chantier sont les suivantes :

- 24 bassins portuaires à curer,
- 33 000 m³ à curer,
- Curage mécanique à l'aide de pelles à long bras sur barge flottante,
- Convoyage des barges par le lac jusqu'au port des 4 chemins,
- Reprise des sédiments des barges vers cribleur + deux bassins tampons,
- Criblage des sédiments pour éliminer les macro-déchets (pneus, blocs, encombrants),
- Transport des sédiments par camions étanches sur le site de la Coua, géré par le CISALB, à 500 m de distance du port des 4 chemins.

2.4.2 Points positifs

Plusieurs points positifs sont à signaler :

- La signature du « Contrat pour la modification de la cote du lac et le financement du curage des ports » qui engage tous les acteurs de la démarche (CISALB, CALB, Etat, CNR et Agence de l'eau) ; cet accord permet d'envisager une baisse du niveau du lac de 40 cm pour l'automne 2016.
- Le projet de plan de gestion du lac du Bourget (voir chapitre 2.8) dont le premier objectif est de pérenniser et de conforter le capital environnemental du lac ; cet engagement va permettre d'asseoir l'engagement financier des collectivités (CALB et CCC) pour l'entretien des roselières du lac.

2.4.3 Difficultés rencontrées

La principale difficulté a été le temps nécessaire pour caractériser la qualité des sédiments portuaires et valider définitivement la filière de valorisation à terre sur le site de la Coua.

2.4.4 Programmation 2015-17

Le comité de bassin versant a délibéré sur la programmation suivante :

- L'entretien annuel des roselières (40 K€ x 3 ans = **120 K€**),
- L'étrépage des roselières (**120 K€**) qui est une action nouvelle,
- La restauration de la roselière de Châtillon (**80 K€**),
- L'étude réglementaire relative à la baisse du niveau du lac (**15 K€**),
- L'arrachage annuel des plantules de renouée (**31 K€**).

Pour le CISALB, l'année 2015 sera consacrée à préparer l'opération de baisse du niveau du lac, tant au niveau de la réalisation de l'étude réglementaire que de la consultation des usagers.

2.4.5 Bilan financier

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global de **2 445 K€** de travaux, sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **2 160 K€**,
- Avec la programmation 2015-17, actée par le Comité de bassin versant, le montant global sera porté à **2 526 K€**.

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
Curage des ports	1 600 K€	1 981 K€	
Baisse du niveau du lac	15 K€		15 K€
Entretien des roselières	250 K€	101 K€	120 K€
Eradication de la renouée	180 K€	30 K€	
Gestion renouée	60 K€	35 K€	31 K€
Restauration de Châtillon	340 K€		80 K€
Etrépage des roselières	0 K€		120 K€
TOTAL	2 445 K€	2 526 K€	

2.5 Enjeu 5 : La lutte contre la pollution par les pesticides

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans le volet A5 du Contrat.

Pour cet enjeu, nous distinguons les actions menées dans les communes dans le cadre de l'opération « Objectif zéro pesticide » (zones non agricoles) et par les agriculteurs dans leurs exploitations (zones agricoles).

2.5.1 Etat d'avancement

ZONES NON AGRICOLES (communes)

L'opération « Objectif zéro pesticide » portée par le CISALB (2010-12) prévoyait un engagement prévisionnel de 30 communes et un montant d'investissement en matériels de techniques alternatives de 140 K€.

Opération	MO	Réalisation
Plan de désherbage	CISALB	✗
Assistance technique	CISALB	✗
Matériels de techniques alternatives	Communes	✗
Formation	CISALB	✗
Communication	CISALB	✗

✗ Terminée ✕ En cours ✕ Programmée en 2015-17 ✗ Reportée

Le bilan de cette opération se résume en quelques chiffres clés :

- 33 communes ont signé la convention d'engagement,
- 25 communes ont réalisé un plan de désherbage,

- 16 communes ont acheté du matériel pour un montant de 150 K€,
- Toutes les communes engagées ont été suivies par les bureaux d'études pour évaluer les actions entreprises,
- 3 comités de pilotage (2012 à La Motte-Servolex, 2013 à Barby et 2014 à Grésy-sur-Aix) ont été organisés pour valoriser les retours d'expérience des services techniques et entreprises d'espaces verts,
- Deux démonstrations de matériels ont été organisées (2010 et 2011),
- 2 formations ont été proposées, réunissant 40 agents (2011),
- Plusieurs outils de communication (poster, autocollant, panneau, article de presse) ont été mis à la disposition des communes engagées.

Sur cette période, la consommation de pesticides est passée de 166 kg de substances actives à 38 kg (-77%). Plusieurs communes ont modifié drastiquement leurs pratiques :

- La Motte-Servolex est passée de 46 sites traités à 6,
- Barby : de 36 à 2,
- Méry : de 43 à 1,
- Les communes du canton d'Albens : de 34 à 5,
- Aix, Grésy-sur-Aix, Brison-St-Innocent, Vimines, Mouxy et Serrières-en-Chautagne sont quasiment en « zéro pesticide ».

ZONES AGRICOLES

Le tableau suivant résume l'état d'avancement des actions inscrites :

Opération	MO	Réalisation
Réunions d'information des agriculteurs	CISALB	✕ ✕
Diagnostics « pollution ponctuelle »	CISALB	✕
Travaux « pollution ponctuelle »	Agriculteurs	✕ ✕ ✕
Suivi des impacts des travaux	CISALB	✕
Carto vulnérabilité « pollution diffuse »	CISALB	✕
Diagnostics « pollution diffuse »	CISALB	✕

✕ Terminée ✕ En cours ✕ Programmée en 2015-17 ✕ Reportée

Les éléments chiffrés sont les suivants :

- **2 réunions d'information** des agriculteurs (juin 2012),
- **21 diagnostics** « pollution ponctuelle » (2012-13),
- **12 dossiers de travaux** de mise aux normes (2013-15) :
 - 5 en viticulture (4 dossiers pour des « aires de lavage et traitement des effluents » et 1 dossier pour un « équipement de substitution au traitement chimique »),
 - 7 en arboriculture (7 dossiers pour des « aires de lavage et traitement des effluents » dont 1 comprenant un « équipement de substitution au traitement chimique »).
- Suivi des impacts sur les sites ayant réalisé des travaux de mise aux normes,
- Cartographie de la vulnérabilité « pollution diffuse » sur Apremont et 4 communes du massif de l'Épine.

2.5.2 Points positifs

ZONES NON AGRICOLES (communes)

L'opération « Objectif zéro pesticide » a été une réussite du fait de :

- La compétence des deux bureaux d'études missionnés pour réaliser les diagnostics dans les communes,
- La qualité des outils de communication (poster, autocollant, panneaux),
- La mobilisation des services techniques,
- L'adhésion des élus,
- L'incitation financière.

ZONES AGRICOLES

Les réunions d'information ont permis de sensibiliser les agriculteurs sur la nécessité d'améliorer leurs équipements et de réduire la pollution lors des phases de remplissage et de lavage des pulvérisateurs (pollution ponctuelle).

Il est encore trop tôt pour évaluer l'engagement des agriculteurs sur le traitement de la pollution diffuse.

2.5.3 Difficultés rencontrées

ZONES NON AGRICOLES (communes)

Les communes rurales de petite taille n'avaient pas les moyens de se payer un plan de désherbage.

ZONES AGRICOLES

Les deux réunions d'information n'ont permis de réunir que 15% des exploitants, mettant ainsi en relief le manque d'intérêt et / ou la faible disponibilité des agriculteurs.

Sur 120 exploitations, seulement 10% ont réalisés des travaux de mise aux normes. Bien que financé à 75%, le coût des travaux (10 à 20 K€) reste le principal obstacle à la réalisation des travaux.

2.5.4 Programmation 2015-17

ZONES NON AGRICOLES (communes)

L'opération « Objectif zéro pesticide » est terminée. **Aucune enveloppe financière** n'est affectée pour cette période.

ZONES AGRICOLES

L'année 2015 sera consacrée à diagnostiquer les pratiques de traitement et à promouvoir des changements pour réduire la pollution diffuse sur les secteurs les plus sensibles des exploitations volontaires. Ces actions, qui ne sont **pas chiffrées à l'heure actuelle**, pourront comprendre des investissements éligibles à des aides éventuelles.

2.5.5 Bilan financier

Le bilan financier est le suivant :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2014-16
Opération « Objectif zéro pesticide »			
Plans de désherbage (fonc.)	346 K€	210 K€	
Formation, comm. (fonc.)	11 K€	8,3 K€	
Techniques alternatives (inv.)	210 K€	138,5 K€	
Réduction des pollutions ponctuelles agricoles			
Travaux de mise aux normes	AD	236 K€	
Réunions d'information	3,4 K€	3,4 K€	
80 diagnostics individuels	53,6 K€	14,4 K€	
Coordination de l'action	AD	55 K€ ¹	
Analyses d'effluents	0 K€	2,5 K€	
Réduction des pollutions diffuses agricoles			
Diagnostics individuels	AD		1,4 K€
Coordination de l'action	AD	Pour mémoire	
Programme d'enherbement	(24 K€)		
Cartographie	0 K€	2 K€	
TOTAL	648 K€	672 K€	

1 : frais de fonctionnement du chargé de mission du CISALB compris

ZONES NON AGRICOLES (communes)

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel de **567 K€** :

- 277 K€ (en fonctionnement) et 140 K€ (en investissement) étaient contractualisés sur l'opération « Objectif zéro pesticide » sur la période 2010-12,
- 150 K€ étaient envisagé pour poursuivre cette opération sur 2013-15.

Au final, l'opération s'est déroulée sur 2010-14 et aura mobilisé **220 K€** (sur les 277 K€) pour les études et actions de communication, et **140 K€** (sur 140 K€) pour l'achat de matériels.

L'enveloppe de 150 K€ inscrite sur 2013-15 n'a pas été mobilisée.

ZONES AGRICOLES

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel de 57 K€ pour la réalisation de 80 diagnostics et des réunions d'informations. A ce jour, le budget engagé sur cette opération est de **315 K€** :

- 236 K€ pour les 12 dossiers travaux de mise aux normes,
- 78,7 K€ pour toutes les autres missions : la réalisation des diagnostics sur la pollution ponctuelle (21 diagnostics) et la pollution diffuse (non définie à ce jour), la coordination de l'action, les analyses d'effluents et la cartographie.

2.6 Enjeu 6 : La gestion de la ressource en eau

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans le volet D du Contrat.

2.6.1 Etat d'avancement

L'état d'avancement des opérations est le suivant :

Opération	Réalisation
Objectif 1 : Etudes sur les ressources	
Irrigation de l'Épine AVP (CISALB)	×
Irrigation de l'Épine PRO (CISALB)	×
Etude des volumes maximum prélevables (CISALB)	×
Etude des débits de restitution des sources (CISALB)	×
Etude de la vulnérabilité de la nappe de Chambéry (CMCA)	×
Etude de la vulnérabilité de la nappe de Chautagne (AERMC)	×
Objectif 2 : Protection de la ressource	
Chambéry métropole	
Puits Joppet (travaux)	×
Puits des Îles (travaux)	×
Puits Pasteur (travaux)	×
Puits de la Plaine	×
Puits de St-Jean-de-la Porte (travaux)	×
St-Saturnin	×
Montgelas (étude et travaux)	×
Les Creux	×
Combe Noire, Fasseman (travaux)	×
Source Lacha	×
Les Carrés	×
Le Noyer	×
Les Rosses (travaux)	×
Les Huires	×
Puits Lachat	×
Barbarin (foncier et travaux)	×
Source de la Boisserette (travaux)	×
La Dhuy (travaux)	×
Ravenets, Fougères et Pré Dollin (travaux)	×
Les Fontaines	×
Le Lard (travaux)	×
CALB	
La Roche-St-Alban	×
Puits de Mémard (travaux)	×
Brison-les-Oliviers (travaux)	×

Deux Reines (travaux)	×
Source de Sillien	×
Battiu	×
Bachet	×
Granges	×
Viplane	×
Meunaz	×
Toron Croze	×
Gerle	×
Carrière	×
Grandes eaux	×
Autres territoires	
Captage de Serrières-en-Chautagne	×
Nappe de Portout	×
Source du Rigolet (Chindrieux)	×
Côte Barrier (St-Jean-de-Couz)	×
Gorgeat, Gros Louis et Martins (St-Thibaud-de-Couz)	×
Source Rousselet (Apremont)	×
Sources les Bois et Languais (Albens)	×
Objectif 3 : Suivi de la ressource (mesures de débits)	
Chambéry métropole	
Puits Joppet	×
Puits des Îles	×
Puits Pasteur	×
St-Saturnin	×
Triviers	×
Montgelas	×
Les Fées	×
Les Creux	×
3 Murgiers	×
Fasseman	×
Les Carrés	×
Le Noyer	×
Les Rosses	×
Pré Bardin	×
Montagnole Ouest : Corbasson, domaniale 1 et 2	×
Montagnole Est	×
Les Pissards	×
Prevent	×
Grande Montagne	×
Les Huires	×
Lovettaz	×
Boisserette	×
Barbarin	×

Les Marles	×
Ravenets	×
Les Fontaines	×
La Savatine	×
La Croix	×
Pierre Rouge	×
Le Lard	×
CALB	
Etude de l'équipement des sources	×
Gouille aux Moines	×
La Meunaz	×
La Monderesse	×
Sillien	×
Objectif 4 : Traitement de la ressource	
Chambéry métropole	
Les Fées	×
Les Creux	×
3 Murgiers	×
Combe noire	×
Fasseman	×
Les Carrés	×
Le Noyer	×
Les Rosses	×
Pré Bardin	×
Montagnole (Corbasson, Domaniale 1 et 2)	×
Montagnole Est	×
Les Huires	×
Boisserette	×
Barbarin	×
Pierre Rouge	×
Le Lard	×
St-Martin	×
CALB	
La Roche-St-Alban	×
Fressenex	×
Meunaz et Viplane (étude)	×
La Peysse (travaux)	×

Objectif 5 : Interconnexion et/ou substitution de ressources	
Chambéry métropole	
Montagnole	×
Boisserette	×
Technolac	×
CALB	
Brison-st-Innocent (travaux)	×
Voglans – Viviers (travaux)	×
Golf d'Aix-les-Bains (travaux)	×
Travaux interconnexion des sources du pied du Revard	×
Optimisation des ressources de la CALB (étude)	×
CC du canton d'Albens	
Rigolet – Veïse (travaux)	×
Objectif 6 : Economies d'eau	
Réhabilitation réseau AEP de Ruffieux (travaux)	×
Réhabilitation réseau AEP de Brison-St-Innocent (travaux)	×
Réhabilitation réseau AEP de Montagnole (travaux)	×
Récupération eaux pluviales (2 projets)	×
Récupération eaux d'exhaure des parkings de Chambéry	×
Amélioration de la télégestion CMCA, Chanaz, Aix-les-bains, le Montcel, ...	×
Autres actions d'économies d'eau (OPAC)	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

2.6.2 **Points positifs**

Parmi les points positifs, on retient :

- La réalisation des études « Volumes maximum prélevables »,
- Le consensus de l'ensemble des acteurs de l'eau sur les conclusions des études et sur les solutions à mettre en œuvre,
- L'équipement des sources en mesure de débit sur Chambéry métropole (terminé) et sur la CALB (en cours),
- La poursuite de l'étude sur l'irrigation des exploitations agricoles du massif de l'Epine,
- L'étude d'optimisation des ressources AEP de la CALB devrait permettre d'avancer rapidement sur des actions à mener. (une concertation plus élargie associant CISALB, Agence de l'eau et Chambéry métropole permettra de valider les solutions à inclure dans le futur PGRE),
- La réalisation de plusieurs projets de substitution de ressource déficitaire par une ressource pérenne (Golf et hippodrome d'Aix-les-Bains, etc.).

2.6.3 Difficultés rencontrées

Les principaux points délicats sont :

- La difficulté à faire émerger des travaux d'économie d'eau sur les réseaux fuyards,
- La dispersion de la compétence AEP sur les communes de la CALB,
- La faible appropriation des enjeux quantitatifs par les élus,
- Les points de blocage sur les projets de retenues collinaires (montage d'une ASA, maîtrise du foncier des retenues, financement),
- La coordination de l'adéquation entre les documents d'urbanisme et la disponibilité de ressources pérennes via le SCOT est délicate à mener en parallèle de l'avancement des réflexions techniques

2.6.4 Programmation 2015-17

La pré-programmation est la suivante pour 2015-17 (à confirmer annuellement) :

Opération	2015-17
Chambéry métropole	
Protection de la ressource	1 060 K€
Suivi de la ressource	314 K€
Traitement de la ressource	525 K€
Interconnexion et/ou substitution de ressources	1 020 K€
Economies d'eau	? K€
CALB	
Protection de la ressource	740 K€
Suivi de la ressource	100 K€
Traitement de la ressource	20 K€
Interconnexion et/ou substitution de ressources	434 K€
Economies d'eau (Brison et Revard)	250 K€
TOTAL	4 463 K€

Les montants relatifs aux projets de substitution de ressource en eau pour l'irrigation du massif de l'Épine sont à l'étude (phase PRO). Les montants n'étant pas connus, ils n'apparaissent pas dans ce tableau.

A noter, le potentiel d'économie d'eau des communes de la CALB est important. Le probable transfert de la compétence AEP à la CALB ainsi que l'accompagnement des communes devrait permettre de dégager des travaux intéressants d'économie d'eau sur des secteurs déficitaires.

2.6.5 Bilan financier

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
CISALB			
Etudes du CISALB et chargé de mission	84,2 K€	293,5 K€	
Chambéry métropole			
Protection de la ressource	2 147 K€	364 K€	1 060 K€
Suivi de la ressource	444 K€	114 K€	314 K€
Traitement de la ressource	585 K€		525 K€
Interconnexion et/ou substitution de ressources	300 K€	1 165 K€	1 020 K€
Economies d'eau	AD	300 K€	? K€
CALB			
Protection de la ressource	884 K€	578 K€	740 K€
Suivi de la ressource	AD	39,5 K€	100 K€
Traitement de la ressource	1 174 K€	42,6 K€	20 K€
Interconnexion et/ou substitution de ressources	334 K€	1 410 K€	434 K€
Economies d'eau	AD	330 K€	250 K€
TOTAL	5 953 K€	9 100 K€	

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global de **5 953 K€** de travaux, sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **4 908 K€**,
- Avec la pré-programmation prévue pour 2015-17, le montant global devrait être porté à **9 100 K€**.

2.7 Enjeu 7 : La gestion des zones humides

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans les volets B1b et E du Contrat.

2.7.1 Etat d'avancement

Les actions sur les zones humides sont portées par le Cen Savoie et les 3 collectivités (Chambéry métropole, CALB et CISALB) engagées dans le cadre du Plan d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH).

Pour améliorer la lisibilité, 3 tableaux d'avancement sont proposés.

CEN SAVOIE

Le Cen Savoie avait deux fiches actions :

- La gestion de 11 zones humides **d'intérêt patrimonial**,
- La gestion de 19 zones humides **supplémentaires**.

L'état d'avancement est présenté dans les deux tableaux suivants :

Opération	Réalisation						
	Plan de gestion	Foncier	Travaux de restauration	Travaux d'entretien			
Gestion de 11 ZH d'intérêt patrimonial (Cen Savoie)				2011	2012	2013	2014
Billon		✕	✕				
Marais de Chautagne						✕	
La Marine			✕				✕
Sud du Lac	✕						✕
Fontaine à Janon	✕					✕	
Charbonnières (Lavet)	✕		✕				
Mas Duclos						✕	✕
Chassettes	✕		✕		✕		
Nécuidet (marais Priarie)			✕				
La Thuile			✕		✕		✕
Tourbières & marais Féclaz						✕	✕

✕ Terminée ✕ En cours ✕ Programmée en 2015-17 ✕ Reportée

Opération	Réalisation						
	Plan de gestion	Foncier	Travaux de restauration	Travaux d'entretien			
Gestion de 19 ZH supplémentaires (Cen Savoie)				2011	2012	2013	2014
Bois d'Hautecombe							
Bois des Bauches	✕						
Billot							
Pré Lombard, Sollion, Bouch	✕	✕					
Bras de décharge Leyse	✕						
Fougère							
Crauses							
Terraillet (Albanne)							
Frainet ou Charbonniers							
Terraux		✕					
Pichat							
Col de Plainpalais							
Les Granges / Crochet							
La Deisse	✕						
Les Nantets / La Bollaz							
Les Bauches		✕					
Les Potis	✕						
Les Creusates							
Vuillerme (Tillet)	✕	✕	✕				

✕ Terminée ✕ En cours ✕ Programmée en 2015-17 ✕ Reportée

Les PAFZH de Chambéry métropole et de la CALB

Au terme de deux ans et demi de travail (2010-12), le CISALB a proposé aux deux agglomérations de signer un dispositif contractuel les engageant dans une politique ambitieuse : le Plan d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH).

Signé pour la période 2012-17 entre l'agglomération (Chambéry métropole ou CALB), l'Etat, le CISALB, le Cen Savoie, l'Agence de l'eau, la Région et le Département, le PAFZH a pour objectifs de :

- Permettre la restauration puis l'entretien de plusieurs zones humides prioritaires jugées dégradées, afin d'améliorer leur fonctionnalité ;
- Limiter la dégradation des zones humides d'intérêt remarquable ;
- Garantir la préservation des zones humides au travers de leur inscription dans les documents d'urbanisme ;
- Mettre en œuvre efficacement les principes régaliens d'évitement, de réduction d'impact et de mesures compensatoires sur les autres zones humides ;
- Formaliser et mettre en œuvre un cadre opérationnel cohérent et pragmatique pour la recherche et la réalisation des mesures compensatoires.

L'état d'avancement des deux agglomérations sur leur PAFZH respectif est présenté ci-dessous :

Opération	Réalisation			
1/ PAFZH de Chambéry métropole	2011	2012	2013	2014
Notice de gestion 25 ZH prioritaires (2 lots)		✗		
Pré-étude foncière 10 ZH prioritaires (lot 1)				✗
Pré-étude foncière 15 ZH prioritaires (lot 2)				✗
Acquisitions foncières (lot 1)				✗
Délimitation des ZH d'intérêt remarquable		✗		
Déclaration d'intérêt général (DIG)				✗
2/ PAFZH de La CALB	2011	2012	2013	2014
Notice de gestion des 18 ZH prioritaires			✗	
Pré-étude foncière sur 18 ZH prioritaires				✗
Acquisitions foncières				✗
Délimitation des ZH d'intérêt remarquable			✗	
Déclaration d'intérêt général (DIG)				✗
3/ Animation CISALB	2011	2012	2013	2014
Caractérisation des ZH d'intérêt remarquable	✗			
Délimitation pédologique de plusieurs ZH	✗			
Assistance technique auprès des 2 agglomérations	✗	✗	✗	✗

✗ Terminée ✗ En cours ✗ Programmée en 2015-17 ✗ Reportée

2.7.2 Points positifs

Plusieurs éléments sont à verser à la liste des points positifs :

- La signature des PAFZH de Chambéry métropole (22/10/2012) et de la CALB (27/11/2013),
- La réalisation de toutes les notices de gestion sur les zones humides prioritaires des deux agglomérations,
- La mise en œuvre effective de la maîtrise foncière sur Chambéry métropole, avec notamment la mise en place d'une mesure incitative financière pour la vente des parcelles,
- Le lien avec les documents d'urbanismes, PLU et SCOT,
- La mise en place d'une doctrine d'opposition à déclaration pour tout projet impactant une zone humide d'intérêt remarquable ; cette doctrine départementale, initiée sur le territoire du CISALB, a été validée en CODERST (juillet 2014) puis signée par le préfet (septembre 2014),
- La qualité de la gouvernance de la démarche au sein du Comité de pilotage zones humides (réuni 16 fois depuis juillet 2010),
- La DIG de Chambéry métropole déposée fin janvier 2015 (instruction services de l'Etat en 2015),
- La création par le CISALB de 7 ha de zones humides dans le cadre de la réhabilitation paysagère d'une ancienne décharge (3 ha de ZH réalisées sur le site de la Coua et 4 ha en projet sur le site des Cavettes).
- Le chantier de la Coua a nécessité l'apport de 830 000 m³ de terre à un prix très attractif, ce qui a limité les dépôts sauvages sur les zones humides des deux agglomérations.

2.7.3 Difficultés rencontrées

Plusieurs difficultés ont été rencontrées durant la première partie du Contrat :

- L'élaboration des PAFZH n'a pas été un long fleuve tranquille car il a fallu bâtir une stratégie dans un contexte tendu de recherche de mesures compensatoires et d'évolutions réglementaires (200% de compensation pour les zones humides, 300% pour les espèces protégées, circulaire sur les sondages pédologiques),
- Le cadre réglementaire a ralenti tous les projets d'urbanisme créant ainsi beaucoup de tension entre les pétitionnaires publics et privés, les services de l'Etat, les collectivités et le Cen Savoie,
- La lisibilité du « qui fait quoi » a été longtemps mauvaise car les acteurs sont nombreux (Cen Savoie, agglomérations, CISALB, Métropole Savoie, DDT, DREAL, pétitionnaires, Agence de l'eau, etc.) et les outils contractuels et réglementaires aussi : Contrat de bassin versant, PAFZH, contrat de corridor, SDAGE, Loi sur l'eau, circulaire, etc.,
- La maîtrise du foncier - enjeu majeur de la seconde partie du Contrat - est un travail de longue haleine car la majorité des parcelles de zones humides à restaurer sont privées,
- Les zones humides de l'Albanais sont exposées à une forte pression d'aménagement et font l'objet de remblais illicites. La seconde partie du Contrat devrait permettre à ce territoire de bénéficier d'un PAFZH.
- Un bilan en demi-teinte sur le marais de Chautagne : des projets ambitieux sont en attente de l'aboutissement des opportunités foncières.

2.7.4 Programmation 2015-17

La seconde partie du Contrat devrait permettre de :

- Poursuivre les actions du Cen Savoie (**372 K€**),
- Poursuivre les actions PAFZH sur les 2 agglomérations (**285 K€**) :
 - Réalisation de la DIG sur la CALB,
 - Maîtrise du foncier sur les zones humides prioritaires,
 - Réalisation des travaux sur ces zones humides.
- Aboutir juridiquement sur les parcelles de maïs dans le marais de Chautagne (**41 K€**),
- Réaliser un PAFZH sur l'Albanais.

2.7.5 Bilan financier

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global de **2 710 K€** sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **1 062 K€**,
- Avec la programmation 2015-17, actée par le Comité de bassin versant, le montant global sera porté à **1 759 K€**.

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
1/ Gestion des 11 ZH d'intérêt patrimonial	415 K€	430 K€	372 K€
2/ Gestion de 19 ZH supplémentaires	1 420 K€	137 K€	
3/ PAFZH des 2 agglomérations	822 K€	379 K€	285 K€
Réhydratation marais de Chautagne		82 K€	41 K€
TOTAL	2 710 K€	1 759 K€	

2.8 Enjeu 8 : La cohérence entre Eau et Aménagement du territoire

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans le volet E du Contrat.

2.8.1 Etat d'avancement

Le Contrat prévoyait de réaliser trois missions majeures :

- Elaborer des plans d'action en faveur des zones humides sur Chambéry métropole et la CALB (cf. le chapitre précédent 2.7),
- Elaborer un **plan de gestion du lac** du Bourget,
- **Prendre en compte l'eau dans les documents d'urbanisme.**

PLAN DE GESTION DU LAC

L'état d'avancement de cette démarche initiée par le CISALB durant l'été 2013 est le suivant :

- Rencontre des 13 communes riveraines du lac et du canal de Savières,
- Rencontre de 16 associations et exploitation d'un questionnaire rempli par les associations sportives et les professionnels du tourisme,
- Délibération de la CALB et la CC de Chautagne pour confier au CISALB l'élaboration du Plan de gestion du lac et désigner des élus référents,
- Approbation de l'état des lieux et des trois objectifs du plan de gestion :
 - Pérenniser / conforter le capital environnemental du lac,
 - Continuer d'améliorer la qualité des services aux usagers,
 - Disposer d'une instance de gouvernance.
- Approbation du dispositif de gouvernance :
 - Comité de lac (à installer au printemps 2015),
 - Comité technique (déjà opérationnel),
 - Comité des usagers (à installer au printemps 2015),
 - Comité scientifique (existe depuis 2000).

PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS

De nombreux sujets mettant en relation l'eau et l'aménagement du territoire sont traités dans des instances opérationnelles :

- Les zones humides dans le cadre des PAFZH (Plan d'action en faveur des zones humides),
- Les inondations dans le cadre des SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation),
- La ressource en eau dans le cadre du PGRE (plan de gestion de la ressource en eau).

2.8.2 Points positifs

PLAN DE GESTION DU LAC

Les points positifs à retenir sont :

- Le socle de l'état des lieux a été partagé unanimement par l'ensemble des acteurs de la démarche (communes, associations, acteurs économiques),
- Les trois grands objectifs ont été également partagés,
- La volonté politique est clairement affichée.

PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS

Les trois sujets ayant un impact sur l'aménagement du territoire (zones humides, inondations et ressource en eau) sont bien maîtrisés.

2.8.3 Difficultés rencontrées

PLAN DE GESTION DU LAC

Au stade de la démarche, aucune difficulté n'est à déplorer mais trois sujets sensibles peuvent avoir une influence :

- L'évolution de la CC de Chautagne (intégration ou non à la CALB),
- Le transfert ou non de la propriété du lac (actuellement à l'Etat),
- La capacité d'autofinancement des collectivités.

PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS

Le principal écueil a été l'incapacité du CISALB et de Métropole Savoie (en charge du SCOT) à dégager du temps pour travailler ensemble. Une réunion organisée en janvier 2015 a permis de poser les bases d'une collaboration plus étroite sur ces sujets.

2.8.4 Programmation 2015-17

PLAN DE GESTION DU LAC

Le CISALB élabore actuellement une série d'actions à mettre en œuvre en 2015. Ce programme sera présenté au printemps 2015.

PRISE EN COMPTE DE L'EAU DANS LES DOCUMENTS

L'objectif principal est de répondre aux demandes de Métropole Savoie.

2.8.5 Bilan financier

Sans objet car le Contrat affichait une enveloppe financière « à déterminer ».

2.9 Enjeu 9 : La lutte contre les plantes invasives (renouée du japon)

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans les volets B1a (rivières), B1c (littoral) et C1 (sensibilisation) du Contrat.

2.9.1 Etat d'avancement

Le tableau suivant renseigne sur l'état d'avancement des trois grandes familles d'intervention :

Opération	Réalisation			
	2011	2012	2013	2014
1/ Arrachage des plantules de renouée				
Rivières de Chambéry métropole	×	×	×	×
Rivières de la CALB (par Chambéry métropole)		×	×	×
Rivières du Syndicat de la Deysse (idem)		×	×	×
Rivières CC de Chautagne				
Rives du lac du Bourget (fait par le CISALB)		×	×	×
2/ Eradication de la renouée dans les milieux remarquables				
Roselière du Domaine de Buttet (Cen Savoie)				×
Roselières de la baie de Portout				×
Rivières de Chambéry métropole				×
Rivières de la CALB				×
Rivières du Syndicat de la Deysse				×
3/ Sensibilisation (CISALB)				
Information (dépliant technique)				×
Formation des agents techniques			×	×
Assistance travaux		×	×	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

2.9.2 Points positifs

On notera comme principaux points encourageants :

- La prise en compte de la renouée dans la plupart des chantiers où la plante était présente :
 - Restauration sur Tillet (Aix-les-Bains) avec enfouissement des coupes et de deux massifs dans l'ancien lit comblé,
 - Restauration du Sierroz (Aix-les-Bains) avec évacuation des produits de fauche et terres infestées,

- Création du sentier « Au fil de l'eau » avec la mise en œuvre de mesures limitant la dispersion de la plante pendant le chantier (balisage des massifs, circulation des engins sur bidim) et l'élaboration d'une stratégie de gestion (fauches répétées).
- La reconnaissance visuelle de la renouée et la prise de conscience du risque à l'échelle du territoire (appel d'élus et de particuliers pour trouver une solution),
- L'identification du CISALB comme structure d'appui, et réalisation de formation,
- L'intervention de la brigade bleue de Chambéry métropole sur les territoires de la CALB et de l'Albanais pour arracher les plantules de l'année (exportation de compétence),
- Le succès des opérations d'arrachage sur les rives du lac avec chaque année, près de 300 plantules déterrées.

2.9.3 Difficultés rencontrées

Les principaux obstacles sont :

- L'absence de filières de traitement des terres infestées sur les trois principaux bassins économiques (Aix, Chambéry, Albens, Chindrieux),
- L'absence de chapitre dédié à la gestion de la renouée dans les CCTP de travaux susceptibles de propager la plante (paysage, espaces verts, voiries, espaces sportifs, etc.), comprenant notamment une exigence de résultat sur la qualité de la terre et une garantie d'éradication en cas de défaillance,
- L'absence de solution technico-économique viable pour l'éradication des massifs.

2.9.4 Programmation 2015-17

Les opérations d'arrachage des plantules seront reconduites en 2015, 2016 et 2017, tant sur les rivières (dans le cadre des PPER) que sur les rives du lac.

Une deuxième campagne de sensibilisation / formation sera conduite.

En cas de succès du test d'éradication sur le domaine de Buttet, la technique sera étendue à l'ensemble de la zone infestée et pourra être couplée avec les travaux d'étrépage de la roselière (technique de gestion des milieux visant à localement décaisser et exporter le sol sur 10 à 20 centimètres d'épaisseur, pour volontairement l'appauvrir afin de favoriser les espèces pionnières et la biodiversité).

2.9.5 Bilan financier

Les montants d'arrachage de plantules engagés sur les rivières n'apparaissent pas dans ce bilan car ils sont déjà comptabilisés dans les enveloppes dédiées aux PPER.

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global (hors PPER) de **470 K€** sachant que :

- A mi-parcours, le montant engagé est de **60 K€** (hors PPER),
- Avec la programmation 2015-17, le montant global sera porté à **221 K€**.

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	<i>Montant inscrit au Contrat</i>	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
Arrachage plantules dans les rivières	Pour mémoire (montants inclus dans les PPER)		
Arrachage plantules lac	60 K€	(35 K€) ¹	(31 K€) ¹
Eradication en rivières	230 K€	0 K€	0 K€
Eradication roselières	180 K€	(15 K€) ¹	(120 K€) ¹
Sensibilisation renouée	20 K€	(10 K€) ²	(10 K€) ²
TOTAL	470 K€	pour mémoire (221 K€)	

1 : comptabilisés dans l'enjeu 4

2: comptabilisés dans l'enjeu 10

2.10 Enjeu 10 : La sensibilisation et la communication

Les actions relatives à cet enjeu sont consignées dans le volet C1 du Contrat.

2.10.1 Etat d'avancement

Le tableau suivant renseigne sur l'état d'avancement des actions menées :

Opération	Réalisation			
	2011	2012	2013	2014
Lettre d'information du Contrat (CISALB)	HC	×	×	
Observatoire de l'écologie (CISALB)		×	×	×
Action de sensibilisation du CISALB	HC	×	×	×
Outils de campagne (CISALB)	×	×		
Film sur le bassin versant (CISALB)		×		
Rénovation Salle de Bains (CISALB)		×		
Exposition produits dangereux (CISALB)		×		
Sensibilisation sur la renouée (CISALB)		×	×	×
Parcours « Cycle de l'eau » UDEP Chambéry				×
Parcours « Cycle de l'eau » UDEP Bourget				×
Sentier « Fil de l'eau »			×	
4 sentiers récréatifs sur rivières restaurées		×		×
Action de sensibilisation de la Frapna	×	×	×	×
Maison des Pêcheurs		×		×
Scénographie de Thomas II		×		

× Terminée

× En cours

× Programmée en 2015-17

× Reportée

2.10.2 Points positifs

Plusieurs points encourageants sont à signaler :

- Le nombre de participants aux actions de sensibilisation est de 32 000,
- L'offre a été enrichie annuellement dans les contenus et les formules d'activités,
- L'équipe d'animation est continuellement formée et l'équipement pédagogique est efficient,
- La cohérence pédagogique à l'échelle du bassin a été obtenue grâce à des partenariats efficaces (Chambéry métropole, CALB, Frapna, aquarium, associations de pêche, éducation nationale, communes),
- On note une extension des sites de pratiques et d'accueil : Aquarium, Maison des pêcheurs, Thomas II, Fil de l'eau, Auberge,
- Les outils web sont bien fréquentés,
- La mutualisation d'outils web à l'échelle des 2 agglomérations a bien fonctionné sur « citoyen de mon aggro »,
- L'intérêt du grand public est bien impacté par les actions de sensibilisation sur le terrain,
- Les grands aménagements réalisés en bord de lac sont plébiscités par le grand public : Thomas II, Maison des pêcheurs, Fil de l'eau,
- La réalisation du parcours du « cycle de l'eau » de l'UDEP de Chambéry métropole (livraison mai 2015).

2.10.3 Difficultés rencontrées

Les principales difficultés sont listées ci-dessous :

- L'estampillage « Naturellement en action » n'a pas été assimilé et suffisamment diffusé par l'ensemble des partenaires,
- Les outils web sont difficiles à alimenter, faute d'informations régulières de la part des maîtres d'ouvrage et de la faible disponibilité des chargés de mission du CISALB,
- La cible de sensibilisation a évolué vers le grand public entre 2011 et 2013, pour satisfaire aux exigences de l'Agence de l'eau, nécessitant du temps pour ajuster les opérations dans les thématiques réclamées,
- On a constaté une perte de vitesse de l'animation « citoyen de mon aggro » (non prioritaire dans le cadre du contrat) qui a conduit à une réorientation du blog,
- La création des sentiers récréatifs le long des tronçons de rivières ayant fait l'objet de travaux de restauration est difficile à engager dans le contexte économique actuel.

2.10.4 Programmation 2015-17

La seconde partie du Contrat prévoit les actions suivantes :

- Edition de 3 nouveaux numéros de l'Observatoire de l'écologie (**7,5 K€**),
- Poursuite des actions de sensibilisation du CISALB (**292 K€**) et de la Frapna (**44,6 K€**),
- Poursuite du programme de sensibilisation sur la renouée (**10 K€**).

2.10.5 Bilan financier

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global de **2 434 K€** sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **1 599 K€**,
- Avec la programmation 2015-17, actée par le Comité de bassin versant, le montant global sera porté à **2 063 K€**.

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
Lettre d'information	72 K€	24 K€	
Observatoire	15 K€	5 K€	7,5 K€
Action de sensibilisation	905 K€	513 K€	392 K€
Outils de campagne	25 K€	25 K€	
Film sur le bassin versant	15 K€		
Rénovation Salle de Bains	15 K€	15 K€	
Expo produits dangereux	50 K€		
Sensibilisation renouvelée	20 K€	10 K€	10 K€
Cycle de l'eau UDEP Chambéry	150 K€	80 K€	
« Cycle de l'eau » UDEP Bourget	60 K€		?
« Au fil de l'eau »	423 K€	423 K€	
Sentier récréatif rivières	200 K€	50 K€	
Action Frapna	135 K€	55 K€	44,6 K€
Maison des Pêcheurs	152 K€	152 K€	
Château Thomas II	196 K€	236 K€	
TOTAL	2 434 K€	2 063 K€	

2.11 Le suivi environnemental

2.11.1 Etat d'avancement

Les actions du volet C2 prévoyait le programme suivant :

Opération	Réalisation			
	2011	2012	2013	2014
Suivi écologique du lac du Bourget	HC	×	×	×
Suivi des toxiques dans le lac du Bourget		×		
Suivi de la végétation aquatique lacustre		×	×	×
Suivi des apports au lac	HC	×	×	×
Suivi de l'état des rivières (SEEE)		×		
Suivi des actions de restauration de rivières		×		

Suivi de la truite lacustre		×		
Evaluation de l'état de 9 petits cours d'eau			×	
Autres suivis			×	
Suivi des zones humides (Rhoméo)				×
Suivi de la cistude d'Europe au lac du Bourget		×	×	×

× Terminée

× En cours

× Programmée en 2015-17

× Reportée

2.11.2 Points positifs

On notera comme principaux points encourageants :

- Les suivis « écologique du lac » et « des apports », conduits annuellement, et ayant permis d'alimenter l'observatoire de l'écologie,
- Le suivi de l'état des rivières, fait en 2012 (valorisé dans l'observatoire de l'écologie 2013) et programmé en 2016,
- Le suivi de la truite lacustre fait en 2012 et programmée en 2015,
- Le lancement du suivi Rhoméo, initié en 2014 avec notamment le suivi des travaux de la restauration du marais de la Prairie (La Thuile).

2.11.3 Difficultés rencontrées

Plusieurs suivis n'ont pas été mis en œuvre :

- Le suivi des toxiques (CISALB) n'a pas été mis en œuvre sur l'eau et les sédiments mais uniquement sur les poissons ; ces analyses ont été réalisées dans le cadre d'opérations ne nécessitant pas de financement du Contrat,
- Le suivi de la végétation lacustre (Cen Savoie) a été reporté pour des questions de méthodes,
- Pour des raisons budgétaires :
 - le suivi des actions de restauration de rivières ne peut être engagé qu'à partir de 2015,
 - Le suivi de l'état des 9 « très petits cours d'eau » visé dans le SDAGE est abandonné.

2.11.4 Programmation 2015-17

La seconde partie du Contrat prévoit les actions suivantes :

- 3 années de suivis de l'écologie du lac (**132,5 K€** - CISALB),
- 3 années de suivis des apports au lac (**75 K€** - CISALB),
- 1 année de suivi de l'état des rivières (**60 K€** - CISALB),
- 3 années de suivis Rhoméo (**65 K€** - Cen Savoie),
- 1 année de suivi de la truite lacustre (**20 K€** - FSPPMA),
- 1 année de suivi de l'avifaune (**10 K€** - LPO), sous réserve d'accord de l'agence de l'eau.

2.11.5 Bilan financier

La programmation du Contrat prévoyait un montant prévisionnel global de **949 K€** sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **383 K€**,
- Avec la programmation 2015-17, actée par le Comité de bassin versant, le montant global sera porté à **746 K€**.

Le tableau suivant synthétise le bilan financier :

Opération	Montant inscrit au Contrat	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
Suivi écologique du lac	330 K€	170,5 K€	132,5 K€
Suivi des toxiques	30 K€		
Suivi de la végétation aquatique	21,4 K€		
Suivi des apports au lac	192 K€	85,2	75 K€
Suivi de l'état des rivières	200 K€	60,7 K€	60 K€
Suivi des actions de restauration	40 K€		
Suivi de la truite lacustre	70 K€	26 K€	20 K€
Etat de 9 "petits cours d'eau »	6 K€		
Autres suivis	60 K€	14 K€	
Suivi des zones humides	(190 K€) ¹	26,6 K€	65 K€
Suivi de la cistude d'Europe	(137 K€) ¹		
Suivi avifaune LPO (non inscrite)			10 K€
TOTAL	949 K€	746 K€	

1 : actions non comptabilisées dans le montant total car inscrites en priorité 2

2.12 L'animation du Contrat

Les actions sont consignées dans le volet C3 du Contrat.

2.12.1 Etat d'avancement

Le Contrat prévoyait le financement de 5 chargés de mission (CM) au sein de la structure porteuse (CISALB) sur toute la durée de la démarche :

Opération	Réalisation			
	2011	2012	2013	2014
CM Animation et pilotage du Contrat	Hors contrat	×	×	×
CM Eau, déchets et effluents		×	×	×
CM Milieux aquatiques et pêche		×	×	×
CM Sensibilisation et communication		×	×	×
CM Eau et aménagement du territoire		×	×	×

× Terminée × En cours × Programmée en 2015-17 × Reportée

2.12.2 Programmation 2015-17

Les frais de fonctionnement relatifs aux 5 postes sont programmés pour les années 2015, 2016 et 2017.

Sur cette période, les chargés de missions auront des missions spécifiques déjà pré-identifiées :

- **CM *Animation et pilotage du Contrat* :**
 - Le projet de baisse du niveau du lac,
 - Le co-pilotage du Plan de gestion du lac,
 - La création de 4 ha de zones humides dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne décharge (vallon des cavettes),
 - La compétence Gemapi,
 - La rédaction d'un 3^{ème} PAPI, intégrant les projets de restauration écologique,
 - La participation au bilan du Contrat 2011-17,
 - L'élaboration d'une nouvelle procédure contractuelle au-delà de 2017.
- **CM *Eau, déchets et effluents* :**
 - La rédaction d'une 3^{ème} opération collective,
 - L'animation du PGRE.
- **CM *Milieux aquatiques et pêche* :**
 - Le suivi de chantier de la Leysse,
 - Le co-pilotage des PAFZH de Chambéry métropole et de la CALB,
 - La rédaction d'un PAFZH sur l'Albanais,
 - La compétence Gemapi
 - La réactualisation du suivi écologique
- **CM *Sensibilisation et communication* :**
 - La conception et la mise en œuvre des outils et démarches de sensibilisation destinés aux scolaires et au grand public sur le parcours « cycle de l'eau » de l'UDEP de Chambéry,
 - La conception des cheminements pédagogiques sur le puits des îles et la source de St-Saturnin (eau potable) et la déclinaison en outils et démarches sensibilisation,
 - Assistance auprès de Savoie Hexapôle sur le cheminement récréatif du Tillet,
 - Evolution des outils de communication du Contrat en fonction des évolutions statutaires (Gemapi)
 - Participation aux stratégies de communication du Plan de gestion du lac.
 - Assistance auprès de la CALB sur le cheminement pédagogique des UDEP d'Aix et/ou du Bourget-du-Lac (projet non confirmé à ce jour).
- **CM *Eau et aménagement du territoire* :**
 - La conception et la mise en œuvre effective des actions du Plan de gestion du lac.

2.12.3 **Bilan financier**

Le Contrat prévoyait un montant prévisionnel de **2 071 K€** sachant que :

- A mi-parcours, le montant global engagé est de **1 044 K€**,
- Avec la programmation 2015-17, le montant sera porté à **2 135 K€**.

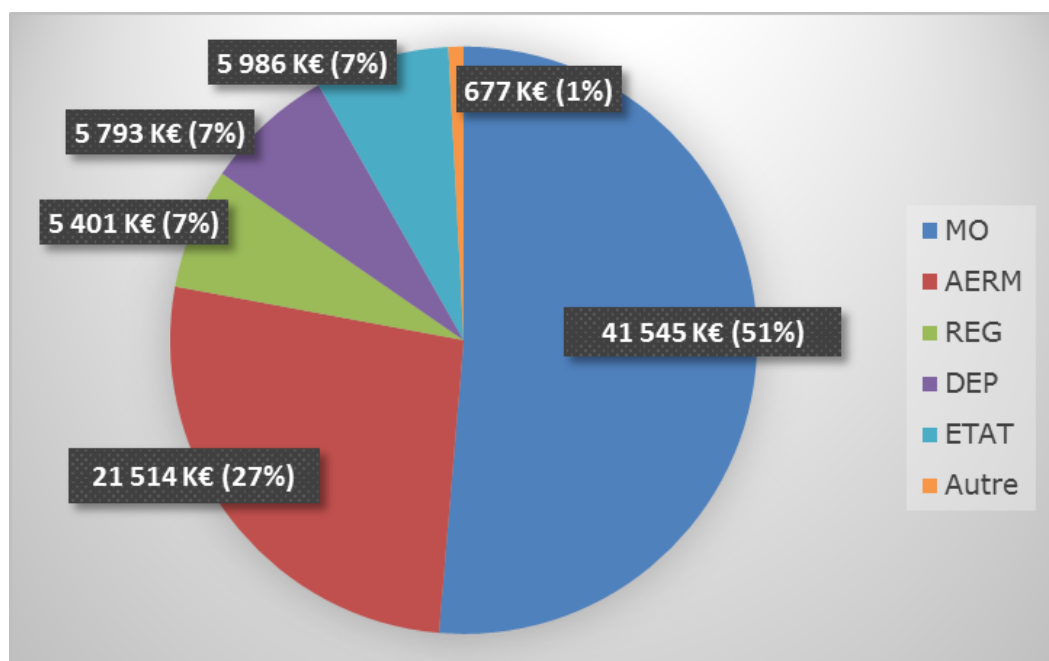
Opération	<i>Montant inscrit au Contrat</i>	Montant des actions engagées 2012-14	Montant des actions de la programmation 2015-17
CM Animation et pilotage du Contrat	468 K€	286,5 K€	289 K€
CM Eau, déchets et effluents	390 K€	193 K€	220 K€
CM Milieus aquatiques et pêche	390 K€	208,5 K€	209 K€
CM Sensibilisation + communication	390 K€	203 K€	222 K€
CM Eau et aménagement territoire	363 K€	176 K€	148 K€
Etude Bilan du Contrat	70 K€		70 K€
TOTAL	2 071 K€	2 135 K€	

3 BILAN FINANCIER ET TAUX DE REALISATION

3.1 Rappel du plan de financement prévisionnel du Contrat

Les montants prévisionnels du Contrat étaient les suivants :

Thèmes (volet)	Enjeux	Budget (K€)	MO	AERM	REG	DEP	ETAT	Autre
Rivière (B1a)	E1	24 450	6 280	6 594	1 058	4 387	5 986	
Industrie (A3)	E2	2 800	1 400	1 400				
Pluvial (A4)	E2	485	242	242				
Assainissement (A1)	E3	37 374	26 733	6 823	2 579			
Agriculture (A2)	E3	270	54	10				
Littoral (B1c)	E4	2 445	489	1 134	393	382		45
Pesticides (A5)	E5	648	161	339		111		
Ressource en eau (D)	E6	5 953	4 135	1 688		122		
Zones humides (B1b)	E7	2 710	769	935	406	361		237
Plan de gestion du lac (E2)	E8							
Comm et sensibilisation (C1)	E10	2 434	579	879	264	286		395
Suivi environnemental (C2)		949	190	474	151	134		
Animation du Contrat (C3)		2 071	513	996	550	10		
		82 589	41 545	21 514	5 401	5 793	5 986	677

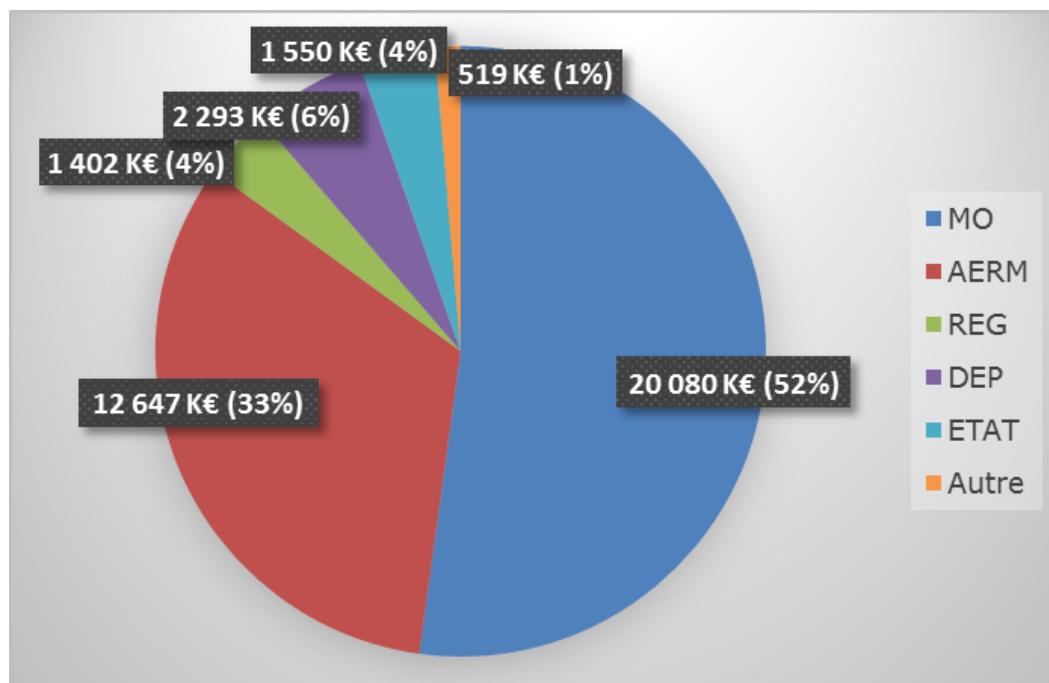


3.2 Bilan financier et taux de réalisation à mi-parcours

3.2.1 Bilan financier à mi-parcours

A mi-parcours, le montant engagé est de **38 535 K€**, avec le plan de financement suivant :

Thèmes (volet)	Enjeux	Budget (K€)	MO	AERM	REG	DEP	ETAT	Autre
Rivière (B1a)	E1	9 738	3 883	3 323	478	455	1 550	
Industrie (A3)	E2	2 300	930	1 370				
Pluvial (A4)	E2	20	10	10				
Assainissement (A1)	E3	14 521	10 123	3 099		1 299		
Agriculture (A2)	E3	137	57	64				16
Littoral (B1c)	E4	2 160	861	859	322	54		64
Pesticides (A5)	E5	658	185	404		65		4
Ressource en eau (D)	E6	4 908	2 912	1 914	7	75		
Zones humides (B1b)	E7	1 062	267	471	142	148		34
Plan de gestion du lac (E2)	E8	5	3	3				
Comm et sensibilisation (C1)	E10	1 599	504	431	127	140		395
Suivi environnemental (C2)		383	78	191	63	58		
Animation du Contrat (C3)		1 045	269	508	263			5
		38 535	20 080	12 647	1 402	2 293	1 550	519



3.2.2 Taux de réalisation à mi-parcours

Si l'on compare les montants engagés avec ceux inscrits au contrat, on obtient les taux de réalisation suivants en matière de consommation budgétaire :

Thèmes (volet)	Enjeux	Budget prévisionnel (K€)	Budget à mi-parcours (K€)	Taux de réalisation
Rivière (B1a)	E1	24 450	9 738	40%
Industrie (A3)	E2	2 800	2 300	82%
Pluvial (A4)	E2	485	20	4%
Assainissement (A1)	E3	37 374	14 521	39%
Agriculture (A2)	E3	270	137	51%
Littoral (B1c)	E4	2 445	2 160	88%
Pesticides (A5)	E5	648	658	102%
Ressource en eau (D)	E6	5 953	4 908	82%
Zones humides (B1b)	E7	2 710	1 062	39%
Plan de gestion du lac (E2)	E8	0	5	
Comm et sensibilisation (C1)	E10	2 434	1 599	66%
Suivi environnemental (C2)		949	383	40%
Animation du Contrat (C3)		2 071	1 045	50%

3.2.3 L'enveloppe de la Région sur les 4 premières années

Les actions des volets B1a, B1b, B1c, C1 et C2 du Contrat sont éligibles aux aides de la Région Rhône-Alpes, dans la limite d'un plafond de **2 160 K€**. Cette enveloppe doit être consommée selon les principes suivants :

- Une première enveloppe **1 500 K€** a été répartie pour les **4 premières années du Contrat** (2012, 2013, 2014 et 2015) :
 - 1 190 K€ sur les volets B1a, B1b et B1c,
 - 310 K€ sur les volets C1 et C2
- Les aides non consommées lors de ces 4 premières années sont perdues,
- Le solde de l'enveloppe doit être engagé sur les deux dernières années (2016 et 2017).

Les actions du volet C3 (5 postes de chargés de mission) sont financées sur une ligne à part entière (540 K€ de subvention sur 6 ans).

Le tableau suivant expose les montants éligibles de travaux (lignes sombres) et les subventions de la Région (lignes claires) sur la période 2011-14 et avec la programmation 2015. On note que :

- Sur l'enveloppe de 1 190 K€ pré-affectée sur les volets B1a, B1b et B1c, **1 400 K€** sont mobilisés (846 + 208 + 347),
- Sur l'enveloppe de 310 K€ pré-affectée sur les volets C1 et C2, **316 K€** sont mobilisés (175 + 141),

- Enfin, sur l'enveloppe de 540 K€ allouée sur les 6 ans du volet C3, **350 K€** sont mobilisés sur les 4 premières années du contrat.

Thème (volet)	Budget annuel des opérations et des subventions de la Région					
	2011	2012	2013	2014	2015	somme
Rivières (B1a)		324	2 446	650	10 292	13 711
		19	371	88	368	846
Zones humides (B1b)		256	198	455	229	1 138
		48	30	58	72	208
Littoral (B1c)		57	67	1 998	100	2 222
		10	11	301	25	347
Comm et sensibilisation (C1)	15	210	164	300	158	848
	5	31	29	63	47	175
Suivi environnemental (C2)		167	102	114	261	644
		30	16	17	78	141
Animation du Contrat (C3)		329	369	347		1 045
		90	89	85	87	350

3.3 Le budget prévisionnel pour 2015-17

Le Comité de bassin versant du 10 décembre 2014 a validé la programmation des actions pour l'année 2015 ainsi que la pré-programmation des actions pour les années 2016 et 2017. Ces programmes ont été élaborés à partir de plusieurs critères :

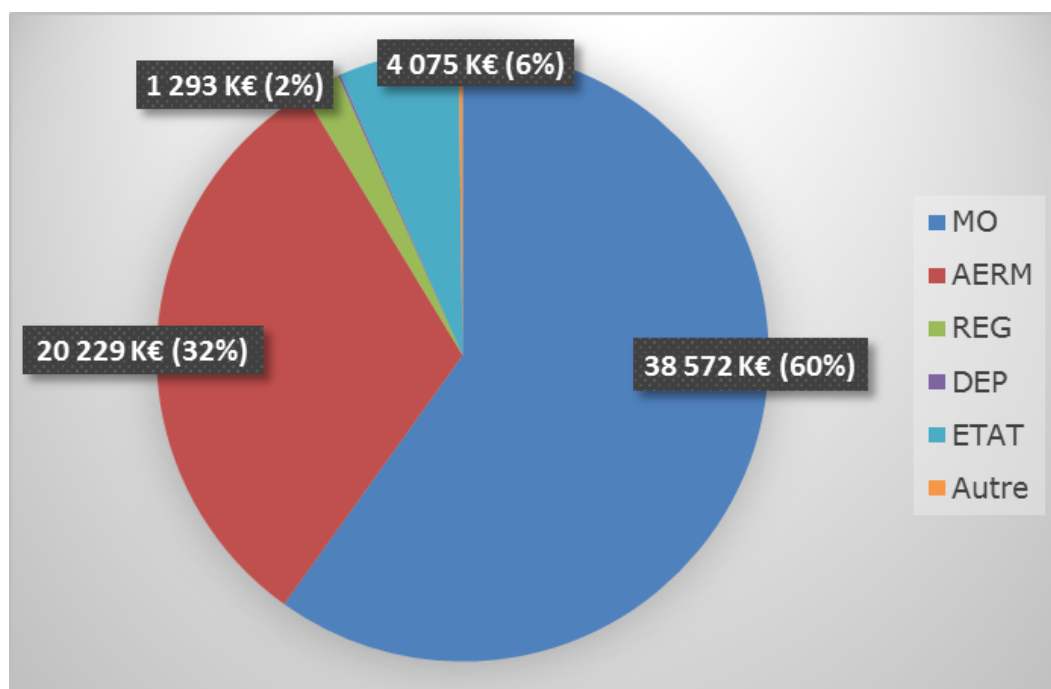
- L'éligibilité des opérations au financement des partenaires,
- La capacité financière des maîtres d'ouvrage,
- La faisabilité technique (foncier, point de blocage),
- La volonté politique au regard de la capacité financière, de la faisabilité technique et du respect de l'équilibre territorial.

3.3.1 Le budget global sur les 6 ans du Contrat

Le tableau suivant présente le plan de financement des actions 2015-17, conformément à la description faite dans le chapitre 2. Ce tableau prend en compte les hypothèses de financement suivantes de l'Agence de l'eau :

- **20% de 10 000 K€** sur la tranche T2 de la Leyse (volet B1a),
- **30% de 30 000 K€** sur les bassins de stockage – restitution des deux agglomérations (volet A1),
- **50 % de 4 192 K€** sur les actions relatives à la gestion de la ressource en eau (volet D).

Thèmes (volet)	Enjeux	Budget (K€)	MO	AERM	REG	DEP	ETAT	Autre
Rivière (B1a)	E1	11 199	4 218	2 390	485	31	4 075	
Industrie (A3)	E2	6 600	3 900	2 700				
Pluvial (A4)	E2							
Assainissement (A1)	E3	39 400	27 580	11 820				
Agriculture (A2)	E3							
Littoral (B1c)	E4	366	78	117	79	33		60
Pesticides (A5)	E5							
Ressource en eau (D)	E6	4 192	2 096	2 096				
Zones humides (B1b)	E7	698	157	227	235			78
Plan de gestion du lac (E2)	E8	15	8	8				
Comm et sensibilisation (C1)	E10	465	130	195	139			
Suivi environnemental (C2)		363	73	181	93	15		
Animation du Contrat (C3)		1 090	334	495	261			
		64 386	38 572	20 229	1 293	79	4 075	138



Si l'on sort de ce tableau les 30 000 K€ relatifs aux des bassins de stockage – restitution des deux agglomérations, on obtient les plans de financement suivants :

Thèmes (volet)	Enjeux	Budget (K€)	MO	AERM	REG	DEP	ETAT	Autre
Rivière (B1a)	E1	11 199	4 218	2 390	485	31	4 075	
Industrie (A3)	E2	6 600	3 900	2 700				
Pluvial (A4)	E2							
Assainissement (A1)	E3	9 400	6 580	2 820				
Agriculture (A2)	E3							
Littoral (B1c)	E4	366	78	117	79	33		60
Pesticides (A5)	E5							
Ressource en eau (D)	E6	4 192	2 096	2 096				
Zones humides (B1b)	E7	698	157	227	235			78
Plan de gestion du lac (E2)	E8	15	8	8				
Comm et sensibilisation (C1)	E10	465	130	195	139			
Suivi environnemental (C2)		363	73	181	93	15		
Animation du Contrat (C3)		1 090	334	495	261			
		34 386	17 572	11 229	1 293	79	4 075	138

Le montant global du Contrat serait alors de **73 000 K€**, réparti ainsi :

- **38 535 K€** sur 2012-14,
- **34 386 K€** sur 2015-17.

3.3.2 Le taux de réalisation global sur les 6 ans du Contrat

Avec ce prévisionnel de **73 000 K€**, le taux de réalisation moyen serait de 88 %. Le tableau suivant donne le taux de réalisation pour chacun des volets.

Thèmes (volet)	Enjeux	Budget prévisionnel (K€)	Budget global (K€)	Taux de réalisation
Rivière (B1a)	E1	24 450	20 936	86%
Industrie (A3)	E2	2 800	8 900	318%
Pluvial (A4)	E2	485	20	4%
Assainissement (A1)	E3	37 374	23 921	64%
Agriculture (A2)	E3	270	137	51%
Littoral (B1c)	E4	2 445	2 526	103%
Pesticides (A5)	E5	648	658	102%
Ressource en eau (D)	E6	5 953	9 100	153%
Zones humides (B1b)	E7	2 710	1 759	65%
Plan de gestion du lac (E2)	E8	0	20	
Comm et sensibilisation (C1)	E10	2 434	2 063	85%
Suivi environnemental (C2)		949	746	79%
Animation du Contrat (C3)		2 071	2 135	103%

3.3.3 L'enveloppe de la Région sur les 6 ans du Contrat

Le tableau suivant récapitule les montants éligibles de travaux (lignes sombres) et les subventions de la Région (lignes claires) sur les 4 premières années (2011-15) et sur les deux dernières années (2016-17). On constate que :

- Sur l'enveloppe de 2 160 K€ affectée aux volets B, C1 et C2, **2 158 K€** seront mobilisés (1 735 + 423),
- Sur l'enveloppe de 540 K€ affecté au volet C3, **524 K€** seront mobilisés.

On constate que les enveloppes de financement de la Région seront entièrement mobilisées.

Thème (volet)	Bilan des subventions de la Région		Sous-totaux
	Engagé 2011-15	Prév 2016-17	
Rivières (B1a)	13 711	907	1 735
	846	117	
Zones humides (B1b)	1 138	469	
	208	164	
Littoral (B1c)	2 222	266	
	347	54	
Comm et sensibilisation (C1)	848	306	423
	175	92	
Suivi environnemental (C2)	644	102	
	141	15	
Animation du Contrat (C3)	1 045	727	524
	350	174	

4 LES JUSTIFICATIONS DU PROGRAMME 2015-17

4.1 Les actions reportées ou en suspend

4.1.1 Les actions concernées dans les volets B et C

Le tableau ci-dessous dresse la liste des actions inscrites au contrat, faisant l'objet d'un report au-delà de 2017 ou d'une suspension.

THEME	FICHE	ACTION	SITUATION (justification)
Restauration de Rivière	B1a-8	Hyères pont d'Hyères – confluence Leysse	REPORT Capacité d'autofinancement insuffisante
	B1a-9	Leysse à l'aval de la parcelle Vicat (T3)	
	B1a-11	Leysse – seuils de La Madeleine	
	B1a-12	Tillet en amont de l'A41	
	B1a-15	Leysse entre les 2 ponts de la RD1504	REPORT Capacité d'autofinancement insuffisante
	B1a-17	Deysse à Albens / St-Girod (T2)	
	B1a-19	Canal de Savières	SUSPENS Projet à retravailler Autofinancement et maîtrise d'ouvrage à préciser
Zones humides	B1b-4	Réhydratation du marais de Chautagne	SUSPENS Projet au tribunal
Sensibilisation et comm.	C1-5	Film sur le lac du Bourget	REPORT Capacité d'autofinancement insuffisante
	C1-7	Exposition sur les produits dangereux	
	C1-14	Sentiers récréatifs de rivières restaurées	
Suivi environnemental	C2-2	Suivi des toxiques dans le lac du Bourget	REPORT Le suivi des poissons suffit
	C2-3	Suivi de la végétation aquatique lacustre	SUSPENS Méthodologie à préciser
	C2-8	Evaluation de 9 petits cours d'eau du SDAGE	REPORT Non prioritaire

4.1.2 Les actions concernées dans les volets A et D

Le tableau ci-dessous récapitule les justifications de report ou de suspension d'opération.

THEME	FICHE	ACTION	SITUATION (justification)
Assainissement	A1-3	Assainissement de St-Jean-D'Arvey (Molliène, Plattet Métral haut)	ABANDON Non réalisable
	A1-14	Travaux d'amélioration de l'UDEP de St-Félix	REPORT Etude non engagée
	A1-18	Eaux parasites des réseaux de Chautagne	REPORT Non prioritaire
Agriculture	A2-1	Création d'ouvrage de stockage (fosse à lisiers)	REPORT Capacité d'autofinancement insuffisante des agriculteurs
		Développement du compostage de fumier	ABANDON Solution non adaptée
	A2-2	Plans de fumure	ABANDON Procédure trop lourde
Eaux pluviales	A4-3	Création d'une zone humide pour traiter les pollutions des ZAE de Bissy et Erier	REPORT Capacité d'autofinancement insuffisante
Pesticides en zones agricoles	A5-3	Mise en place d'un programme d'essai « enherbement »	REPORT Non prioritaire
		Implantation de haies barrière	

4.2 Les actions ajoutées ou profondément modifiées

Le tableau suivant liste quelques opérations non inscrites au Contrat 2011-17 mais ayant été validées à la programmation 2015-17 lors du Comité de bassin versant du 10 décembre 2014.

THEME	ACTION (maître d'ouvrage)	JUSITIFICATIONS
Restauration de Rivière	Ruisseau de Belle-eau (Cen Savoie) 173 K€	Fort intérêt pour la rivière et la zone humide connexe. Statut d'APPB. Reproduire ce qui a été fait sur le marais de la Prairie à la Thuile. Foncier en cours.
	Restauration du Sierroz dans la traversée de Grésy-sur-Aix (CALB) 250 K€	Volonté de la CALB de travailler sur ce secteur en priorité. Le tronçon T3 (suite de la tranche T2 réalisée en 2014) est en instruction administrative sur un droit d'eau compliqué.
Zones humides	Axe de la Leysse dans le Pré Lombard (Cen Savoie ou Chambéry métropole) 100 K€	Fort intérêt pour la rivière et la zone humide connexe. A terme permettre de prolonger le corridor écologique de la Leysse. Il s'agit surtout de maîtrise foncière.
Littoral	Etrépage des roselières (Cen Savoie) 120 K€	Double objectif : régénérer les roselières et éradiquer la renouée du japon
Suivi environnemental	Etude de l'avifaune du lac du Bourget (LPO) 15 K€	Disposer d'un indicateur « oiseau » pour évaluer la qualité du lac et notamment les roselières. Cahiers des charges en attente.

5 COHERENCE DU PROGRAMME 2015-17 AVEC LE PDM

5.1 Respect du programme de mesure du SDAGE

Le programme d'actions du Contrat de bassin versant 2011-17 a été conçu en intégrant les objectifs et échéances du SDAGE 2010-2015.

Sur notre bassin versant, **19 masses d'eau superficielles** sont visées par des objectifs et des échéances affichés dans le SDAGE :

- Le lac du Bourget ;
- 10 rivières principales : Leysse amont, Leysse aval, Albanne, Hyères, Belle-Eau, Tillet, Sierroz amont (Deyse comprise), Leysse aval, Grand Canal de Chautagne et canal de Savières ;
- 9 petits cours d'eau : ruisseau de Drumettaz, Albenche, Mère, Nant Bruyant, Merderet, Monderesse, Albanne, Nant Petchi, Ternèze.

Et **4 masses d'eau souterraines** sont également concernées :

- Alluvions de la plaine de Chambéry,
- Alluvions du marais de Chautagne,
- Calcaires et marnes du massif des Bauges,
- Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse.

Les deux grilles PAC complétées (jointes en fin de rapport) permettent de constater que les actions du Contrat 2011-17 - tant celles déjà engagées que celles à venir - répondent de manière satisfaisante au programme de mesures (PDM) pour les eaux superficielles.

Le SDAGE 2016-2021 (actuellement en consultation du public) propose un **programme de mesures** actualisé pour atteindre les objectifs de bon état sur les masses d'eau superficielles du bassin versant du lac du Bourget :

Pression à traiter	Code Mesures	Mesures
Altération de la continuité	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique
	MIA0703	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité
Altération de la morphologie	MIA02002	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau
	MIA0402	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration d'un plan d'eau
Altération de l'hydrologie	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau
Pollution diffuse par les nutriments	AGR0801	Réduire les pollutions ponctuelles par les fertilisants au-delà de la directive Nitrates

Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limitier les apports en pesticides agricoles et / ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles
	COL0201	Limitier les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives
Pollution ponctuelle par les nutriments	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la directive ERU (agglomération de toute taille)
Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticide)	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement
	IND0201	créer et / ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)
Prélèvement	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution

Dans le cadre de la consultation du SDAGE 2016-2021, le CISALB a demandé à la DREAL de compléter ce tableau, pour être au plus près de la réalité de terrain et des actions engagées.

5.2 Point sur les engagements de l'Agence de l'eau

Dans le chapitre 8 (engagement contractuel) du Contrat 2011-17, l'Agence de l'eau considère comme prioritaire :

- Le redimensionnement du réseau d'assainissement de Grésy-sur-Aix (action en cours),
- Les travaux sur le temps de pluie et bassin de stockage restitution de la CALB et Chambéry métropole, étude en cours (travaux programmés pour 2015-2017),
- La suppression des seuils en liste 2 du Sierroz et de Vétrotex sur la Leysse, (travaux réalisés sauf sur le seuil de Chez Blanc pour un problème de droit d'eau).

Le financement des travaux sur la Leysse est conditionné à l'engagement de Chambéry métropole sur des actions sur la Leysse à l'aval de l'A43 (casier 2) et l'Albanne amont. La première action a été repoussée pour des raisons de programmation (tranche T2 de la Leysse à faire avant). Le projet de l'Albanne a été refusé par la commune de St-Baldoph pour des raisons agricoles.

Le programme « sauvons l'eau ! » 2013-2018 considère les actions suivantes comme des bonus :

Collectivité	Bonus (montant de subvention)	Contrepartie proposée en montant de subvention
CISALB	Communication sur le contrat et animation/sensibilisation scolaire Poste de responsable de pôle, temps passés des animateurs pour les animations scolaires, communication pour la promotion du contrat, frais matériels (90 000 €/an de subvention)	En tant que structure porteuse du contrat, le CISALB s'assure de sa bonne réalisation.
CALB	Entretien cours d'eau (40 000€/an de subvention)	Réalisation des travaux sur le BSR des Biâtres, OU travaux sur le Sierroz
CMCA	Entretien cours d'eau (45 000€/an de subvention)	Réalisation de la tranche T2 des travaux de la Leysse
CC de Chautagne	Entretien des cours d'eau (8 000€/an de subvention)	Prise de la maîtrise d'ouvrage sur la protection du captage de Serrières
Sivu de la Deysse	Entretien des cours d'eau (7 000€/an de subvention)	Suite des travaux sur la Deysse

Ces éléments seront repris dans un avenant pris par l'Agence de l'eau.

5.3 Les évolutions à attendre sur 2015-17

Plusieurs évolutions majeures sont à attendre :

- L'adoption du SDAGE 2016-2021 et sa déclinaison sur le bassin versant du lac du Bourget (cf. 5.1),
- L'adoption du PGRI 2016-2021 (Plan de gestion des risques d'inondation) et sa déclinaison locale dans la SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation) du lac du Bourget,
- La perspective d'un 3^{ème} PAPI, pour financer les travaux de protection contre les inondations visées dans la SLGRI du BV du lac du Bourget,
- La perspective d'une 3^{ème} Opération collective,
- La perspective d'un PGRE (plan de gestion de la ressource en eau),
- La mise en œuvre de la compétence GEMAPI qui pourrait conduire à des évolutions très importantes dans l'hypothèse d'un transfert ou non vers le CISALB en tant que syndicat mixte.

Rédaction : Renaud Jalinoux (février 2015)

Date d'élaboration : 10/05/2010

Mesures eaux superficielles

Mesures eaux superficielles

--	--

POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE

FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX - OF 6 "PRESERVER ET RE-DEVELOPER LES FONCTIONNALITES NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX NATURELS"

EQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTEINDRE L'EQUILIBRE QUANTITATIF EN AMELIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR

[illegible]

INONDATIONS - OF 8 GERER LES RISQUES INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES COURS D'EAU

[illegible]

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT - OF 1, 2, 3 et 4

[illegible]

CODES COULEUR :

Indicateur	Données
les mesures réglementaires de haute qualité (directive n° 1/2002 et loi n° 661)	0
les mesures de programmation de mesures (2010 - 2015)	0
les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale	0

Contribution du contrat/SA GE aux mesures :

	Terminé	0
X		

	EIL COURS	
	Programmée en 2015-17	

LAC DU BOURGET
PROJET DE CONTRAT DE BASSIN
VERSANT ET DELINAISON DU
PROGRAMME DE MESURES

Date d'élaboration : 10/05/2011

Mesures eaux souterraines

Source :
Programme
de mesures

Source :
SDAGE

Source :
Programme
de mesures

Source :
SDAGE

Problèmes à traiter

Dispositions du SDAGE -
Objectif DCE

N° mesure

Intitulé mesure

Libellé masse d'eau	Calcaires et marnes du massif des Bauges	Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse	Alluvions de la Plaine de Chambery	Alluvions de matias de Chataigne et Lavours	Formations variées de l'Avant-Pays savoird dans Bx du Rhône	FR-D0-511 + FR-D0-511a	Commentaires Actions suffisantes et bien localisées ?
N° masse eau	FR_D0_144	FR_D0_145	FR_D0_304	FR_D0_330 + FR-D0-330a	FR-D0-511 + FR-D0-511a		
Sueur	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine	ME souterraine		
Etat écologique actuel - Indice de confiance	BE	BE	PBE	BE	BE		
Etat chimique - indice de confiance	BE	BE	BE	BE	BE		
Objectif d'état écologique	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015	bon état quantitatif 2015		
Objectif d'état chimique	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015	bon état chimique 2015		
Objectifs de bon état	2015	2015	2015	2015	2015		
Cas des de dérogation - paramètre	/	/	/	/	/		

POLLUTION - OF 5 "LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITE SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTE

Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts					
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)			X		
Pollution agricole : azote, phosphore et matières	5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux					
	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts			X		
Pollution par les pesticides	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)			X		
	5D01	Réduire les surfaces désertées et utiliser des techniques alternatives au désinsectage chimique en zones agricoles			X		
Substances dangereuses hors pesticides	5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts					
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu)			X		
Risques pour la santé	5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses			X		
	5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux			0 ?		
Fonctionnalités naturelles des milieux - OF 6 "PRÉSERVER ET RE-DEVELOPPER LES FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES BASSINS ET DES MILIEUX NATURELS"	MB A11	Directive eau potable: Procédures de mise en place des périmètres de protection des captages			X		
	5F10 (MB A11)	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable			X	X	

ÉQUILIBRE QUANTITATIF - OF 7 "ATTENDRE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR"

Déséquilibre quantitatif	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée				X	
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes				X	X
	Dispo 7-03	Définir les niveaux piézométriques stratégiques de référence				X	
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)				X	
Actions d'accompagnement - OF 1, 2, 3 et 4	3A31	Quantifier, qualifier et hiérarchiser les points de prélèvements				X	X

Prévention - non dégradation - socio-éco. ...	/	Non dégradation: actions du contrat de bassin versant en lien avec l'urbanisme (PLU, SCOT)					
--	---	---	--	--	--	--	--

CODES COULEUR :

Mesures :

	les mesures réglementaires de base (pré-requis nécessaires à l'atteinte du bon état)						
	les mesures du programme de mesures (2010 - 2015)	X	Terminée	0	n'est pas utile compte tenu de nouveau		
	les mesures supplémentaires inscrites au contrat : transversal + initiative locale	X	En cours	X	Fait, à poursuivre dans la durée		
		X	Programmée en 2015-17	X	Reportée		